



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE**

**DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS**

## **NOVEMBRE 2021**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

<b>CABINET DU PREFET</b> .....	<b>4</b>
Arrêté du 23 septembre 2021 portant attribution de la Médaille de la Mutualité, de la coopération et du Crédit agricoles - Année 2021.....	4
Arrêté du 27 octobre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Jean-Claude ARONDEL.....	4
Arrêté du 27 octobre 2021 portant nomination d'une adjointe au Maire honoraire – Mme Claudine GUESDON.....	4
Arrêté du 27 octobre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Gabriel LALLEMAND.....	4
Arrêté préfectoral n°2021-70 SIDPC du 29 octobre 2021 portant renouvellement d'habilitation au service départemental d'incendie et de secours pour le département de la manche pour la formation aux premiers secours.....	4
Arrêté du 5 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Guy NICOLLE.....	4
Arrêté du 5 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Jean-Yves LECUIROT.....	4
Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Ecole de conduire POTIER.....	5
Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Auto école OZENNE conduite.....	5
Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Auto école COSTENTIN.....	5
Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue et la mobilité – UNT.....	5
Arrêté du 22 novembre 2021 portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Moto école VALOGNES.....	5
Arrêté du 23 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – Mme TRAVERT.....	5
Arrêté du 23 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – Mme CHRETIEN.....	5
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. ALIX.....	6
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. BONNIN.....	6
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. DUVAL.....	6
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. FRANCOIS.....	6
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. GOUPIL.....	6
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. LHOMME.....	6
Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. TURQUETIL.....	6
<b>SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG</b> .....	<b>6</b>
Arrêté AL / N°21-206 du 8 novembre 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL LEMONNIER, situé 4 route de Cherbourg aux Pieux (50 340).....	6
Arrêté AL / N°21-208 du 8 novembre 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL LEMONNIER, situé 2 rue Henri Cornat à Valognes (50 700).....	6
Arrêté AL/N°21-213 portant extension d'une chambre funéraire à Saint-Sauveur-le-Vicomte (50390), 2 rue de l'Avenir, présentée par la SARL FLEURY David et dont le représentant légal est M. FLEURY David.....	6
Arrêté AL / N°21-219 du 25 novembre 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL d'Exploitation des Établissements GOUDAL, situé 167 rue de Paris à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50 600).....	7
Arrêté AL / N°21-221 du 25 novembre 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL d'Exploitation des Établissements GOUDAL, situé 1 la Touche à Ducey-les-Chéris (50 220).....	7
Arrêté AL / N°21-222 du 25 novembre 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL d'Exploitation des Établissements GOUDAL, situé 1 Avenue du Général de Gaulle à Saint-James (50 240).....	7
<b>DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b> .....	<b>7</b>
Arrêté préfectoral n° 2021-09-CM du 08 novembre 2021 autorisant le retrait de membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50) au titre de la compétence « distribution d'énergie électrique » et l'adhésion de membres au titre des compétences « distribution d'énergie électrique » et « autorité organisatrice de distribution de gaz » portant modifications des statuts de la communauté de communes de Villedieu Intercom.....	7
Arrêté du 10 novembre 2021 portant composition de la commission d'organisation pour l'élection 2021 de 5 juges du tribunal de commerce de Coutances.....	19
<b>SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL</b> .....	<b>19</b>
Arrêté du 5 novembre 2021 relatif au classement de la commune de JULLOUVILLE en station classée de tourisme.....	19
<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE</b> .....	<b>19</b>
Arrêté du 15 novembre 2021 portant approbation de l'avenant n°7 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand' E-santé ».....	19
Arrêté du 17 novembre 2021 portant création d'une plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par le centre hospitalier d'Avranches-Granville et portant modification de son autorisation sur le site d'Avranches.....	68
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES</b> .....	<b>69</b>
Récépissé de déclaration du 5 novembre 2021 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP903932655.....	69
Récépissé de déclaration du 5 novembre 2021 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP904606217.....	69
Arrêté préfectoral du 15 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 19 février 2021 fixant la liste des conseillers du salarié de la Manche.....	69
Récépissé du 22 novembre 2021 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP852424530.....	71
<b>DIRECTION REGIONALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES</b> .....	<b>71</b>
Décision du 30 novembre 2021 portant subdélégation de signature en matière de métrologie légale.....	72
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS</b> .....	<b>76</b>
Arrêté préfectoral n°DDPP/2019-431 du 9 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Hédès MARREC.....	76
Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-432 du 9 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Marine TREMOUREUX.....	76
Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-433 du 9 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à M. François AUBIN.....	76
Arrêté préfectoral n°DDPP/2019-434 du 10 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Mélanie LETERRIER.....	76
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</b> .....	<b>77</b>
Barème du 3 novembre 2021 d'indemnisation des dégâts de gibier - Année 2021.....	77

Arrêté N° DDTM-SADT-2021-02 en date du 9 novembre 2021 définissant le barème départemental et la liste des établissements publics bénéficiaires du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'exercice 2021 .....	77
Arrêté N° 2021-DDTM-0188 en date du 15 novembre 2021 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative au titre des articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement, concernant la modification du profil en long et en travers du lit mineur d'un cours d'eau par Jean Benoît GUILLOU sur les parcelles cadastrales A358 et 359 sur la commune de Saint Germain Le Gaillard au lieu dit « le bec d'oisel » .....	78
Arrêté préfectoral N°2021-DDTM-SE-0190 du 17 novembre 2021 portant opposition à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant le projet de création d'un plan d'eau – commune de PORT-BAIL-SUR-MER .....	78
<b>DIVERS</b> .....	<b>78</b>
DREAL - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT .....	79
Arrêté du 19 novembre 2021 n° SRN/UAPP/2021-20-01101-030-002 modifiant l'arrêté SRN/UAPP/2021-01101-030-001 autorisant l'expérimentation d'effarouchements sonores de Goélands argentés ( <i>Larus argentatus</i> ) dans l'archipel de Chausey .....	79
PRÉFECTURE DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST .....	79
Arrêté N° 21-45 du 10 novembre 2021 portant dérogation exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport d'aliments pour animaux de rente .....	79
Arrêté n° 21-46 du 22 novembre 2021 portant sur l'abrogation de l'arrêté zonal 16-189 portant approbation du référentiel zonal d'emploi d'un point de regroupement des victimes en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique, chimiques et explosif .....	79
SDIS - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE .....	79
Arrêté n° 2020-528 en date du 15 mai 2020 – Réengagement de Mme Elizabeth THOMAS .....	79
Arrêté n° 2020-1169 en date du 20 juillet 2020 – Cessation d'activité de M. Raphaël VIGOT .....	80
Arrêté n° 2020-1895 en date du 21 octobre 2020 – Prolongation d'activité de M. Guy FORTIN .....	80
Arrêté n° 2020-1980 en date du 04 décembre 2020 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Michel MAILLARD .....	80
Arrêté n° 2020-2146 en date du 04 décembre 2020 – Promotion au grade de commandant de M. Hervé FLEURY .....	80
Arrêté n° 2020-2147 en date du 04 décembre 2020 – Promotion au grade de colonel de M. Guy FORTIN .....	80
Arrêté n° 2020-2148 en date du 04 décembre 2020 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Pascal DOUBLET .....	80
Arrêté n° 2020-2149 en date du 04 décembre 2020 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Loïc CHALOPIN .....	81
Arrêté n° 2020-2150 en date du 04 décembre 2020 - Promotion au grade de médecin lieutenant-colonel de M. Jean-Yves LEMARDELEY .....	81

---

**CABINET DU PREFET**


---

**Arrêté du 23 septembre 2021 portant attribution de la Médaille de la Mutualité, de la coopération et du Crédit agricoles - Année 2021**

**Art. 1 :** La médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Vermeil

- M. Gabriel JOURDAN, domicilié à BREUVILLE,  
- Mme Suzanne PIEDAGNEL née VALOGNES, domiciliée à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,

Argent

- Mme Cécile CAUCHEBRAIS née LEFEVRE, domiciliée à CHERBOURG-EN-COTENTIN,

Bronze

- M. Jean-Hugues AUBRIL, domicilié à MONTAIGU-LA-BRISSETTE,  
- Mme Véronique BESSELIEVRE née GALLIEN, domiciliée à CHERBOURG-EN-COTENTIN,  
- Mme Isabelle DAVID née FONTAINE, domiciliée à BOURGVALLEES,  
- M. Joël DOYERE, domicilié à ORVAL-SUR-SIENNE,  
- M. Didier HAMARD, domicilié à GER,  
- M. Pierre LEBOURGEOIS, domicilié à LA LUCERNE,  
- Mme Nicole LEGEARD née LAISNE, domiciliée à JUVIGNY-LES-VALLEES,  
- M. Philippe MOREL, domicilié à PERCY-EN-NORMANDIE,

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY


**Arrêté du 27 octobre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Jean-Claude ARONDEL**

**Art. 1 :** Monsieur Jean-Claude ARONDEL ancien maire, est nommé maire honoraire de la commune de Ponts.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY


**Arrêté du 27 octobre 2021 portant nomination d'une adjointe au Maire honoraire – Mme Claudine GUESDON**

**Art. 1 :** Madame Claudine GUESDON née TRUBLET ancienne adjointe au maire, est nommé adjointe au maire honoraire de la commune de PONTS.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY


**Arrêté du 27 octobre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire - M. Gabriel LALLEMAND**

**Art. 1 :** Monsieur Gabriel LALLEMAND, ancien adjoint au Maire, est nommé adjoint au Maire honoraire de la commune de Pirou.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY


**Arrêté préfectoral n°2021-70 SIDPC du 29 octobre 2021 portant renouvellement d'habilitation au service départemental d'incendie et de secours pour le département de la manche pour la formation aux premiers secours**

**Art. 1 :** En application du titre 2 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour le département de la Manche est habilité à délivrer les unités d'enseignement suivantes :

- Premiers secours en équipe de niveau 1
- Premiers secours en équipe de niveau 2.

Ces unités d'enseignement doivent être dispensées, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours conformément aux dispositions annexées à l'arrêté du 27 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 » (PAE1).

**Art. 2 :** En application du titre 2 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé, le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour le département de la Manche est agréé pour délivrer les unités d'enseignement suivantes :

- Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours, associée ou non à celle de pédagogie initiale et commune de formateur ;

Ces unités d'enseignement peuvent être dispensées seulement si les référentiels internes de formation et de certification, élaborés par l'association nationale à laquelle l'association départementale ou la délégation départementale est affiliée, ont fait l'objet d'une décision d'agrément par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, en cours de validité lors de la formation.

**Art. 3 :** Toute modification apportée au dossier ayant permis la délivrance de la présente habilitation doit être communiquée sans délai à la Préfecture de la Manche.

**Art. 4 :** S'il est constaté des insuffisances graves dans la mise en œuvre de la présente habilitation, notamment un fonctionnement non conforme aux conditions réglementaires ou aux conditions décrites dans le dossier ayant permis la délivrance de l'habilitation, le préfet peut appliquer les dispositions prévues à l'article 17 de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié susvisé :

- suspendre les sessions de formation ;
- refuser l'inscription des auditeurs aux examens des différentes formations aux premiers secours ;
- suspendre l'autorisation d'enseigner des formateurs ;
- retirer l'agrément.

**Art. 5 :** L'habilitation de formation pour les unités d'enseignement figurant à l'article 1 du présent arrêté est délivrée au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour le département de la Manche, pour une durée de deux ans.

**Art. 6 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er janvier 2022.

**Art. 7 :** Le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour le département de la Manche est également habilité pour la mise en place de la préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Signé : Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet : François FLAHAUT


**Arrêté du 5 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Guy NICOLLE**

**Art. 1 :** Monsieur Guy NICOLLE, ancien Maire, est nommé Maire honoraire de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY


**Arrêté du 5 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Jean-Yves LECUIROT**

**Art. 1 :** Monsieur Jean-Yves LECUIROT, ancien adjoint au Maire, est nommé adjoint au Maire honoraire de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



**Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Ecole de conduire POTIER**

Art 1<sup>er</sup> - L'arrêté préfectoral du 5/09/2019 autorisant Monsieur POTIER François à exploiter l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé ÉCOLE DE CONDUITE POTIER, sis 3, rue du Docteur Tizon 50170 PONTORSON, sous le numéro E 09 050 0532 0, est abrogé.

Signé : Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet : François FLAHAUT

**Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Auto école OZENNE conduite**

Art. 1<sup>er</sup> – L'agrément délivré le 12/10/2016, numéro E 16 050 0009 0, pour exploiter un établissement d'enseignement à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière, dénommé AUTO ÉCOLE OZENNE CONDUITE, sis 8, rue Guillaume Lorfèvre 50590 MONTMARTIN SUR MER, est renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 18/11/2021.

Art. 2 - La capacité d'accueil de la salle de cours est limitée à 19 personnes et un affichage devra être apposé qui limite le nombre de places dans la salle de cours à dix-neuf personnes ;

Art. 3 – Cet agrément d'une durée de cinq ans sera renouvelé sur demande de l'exploitant présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, si celui-ci remplit toutes les conditions requises

Art. 4 - Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Signé : Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet : François FLAHAUT

**Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'un agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Auto école COSTENTIN**

Art. 1<sup>er</sup> – L'agrément délivré le 11/05/2015, numéro E 05 050 0484 0, pour exploiter un établissement d'enseignement à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière, dénommé AUTO ÉCOLE COSTENTIN, sis 196, Route de Coutances 50350 DONVILLE LES BAINS, est renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 18/11/2021.

Art. 2 - La capacité d'accueil de la salle de cours est limitée à 19 personnes et un affichage devra être apposé qui limite le nombre de places dans la salle de cours à dix-neuf personnes ;

Art. 3 – Cet agrément d'une durée de cinq ans sera renouvelé sur demande de l'exploitant présentée au moins deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, si celui-ci remplit toutes les conditions requises

Art. 4 - Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Signé : Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet : François FLAHAUT

**Arrêté du 22 novembre 2021 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi et leur formation continue et la mobilité – UNT**

Art. 1 : L'agrément de la société société UNT Formations (UNT), en qualité d'organisme en charge de la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue, est renouvelé pour une durée de cinq ans sous le numéro 50201503, à compter du 10 novembre 2021.

Cette formation se déroulera dans les locaux suivants :

- Centre de formation continue de la Chambre des métiers et de l'artisanat – 51, rue de la Mare – 50200 Coutances.

Art. 2 : La prochaine demande de renouvellement de l'agrément devra être formulée trois mois avant la fin de sa période de validité.

Signé : Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet : François FLAHAUT

**Arrêté du 22 novembre 2021 portant agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Moto école VALOGNES**

Art. 1er – Monsieur GRESILLE Karl est autorisé à exploiter, sous le n° E 21 050 0003 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé MOTO ÉCOLE VALOGNES, sis 1bis, rue Antoine Barthélemy 50700 VALOGNES ;

Art. 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Art. 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : AAC, AM, A1, A2, A, B, BE.

Art. 4 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Art. 5 – Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Art. 6 – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Art. 7 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes.

Art. 8 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Art. 9 - Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le Préfet, le Directeur de Cabinet : François FLAHAUT

**Arrêté du 23 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – Mme TRAVERT**

Art. 1 : Monsieur Jean-Pierre TRAVERT ancien maire, est nommé maire honoraire de la commune déléguée de VINDEFONTAINE.

Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

**Arrêté du 23 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – Mme CHRETIEN**

Art. 1 : Madame Brigitte CHRETIEN née BATTAIS, ancien Maire, est nommée Maire honoraire de la commune déléguée de MONTANEL.

Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. ALIX**

**Art. 1 :** Monsieur Michel ALIX, ancien adjoint au Maire, est nommé adjoint au Maire honoraire de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. BONNIN**

**Art. 1 :** Monsieur Alain BONNIN, ancien adjoint au Maire, est nommé adjoint au Maire honoraire de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE.  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. DUVAL**

**Art. 1 :** Monsieur Roland DUVAL, ancien adjoint au Maire, est nommé adjoint au Maire honoraire de la commune déléguée de LE CHEFRESNE.  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. FRANCOIS**

**Art. 1 :** Monsieur Michel FRANCOIS, ancien Maire, est nommé Maire honoraire de la commune déléguée de MONTIGNY.  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. GOUPIL**

**Art. 1 :** Monsieur Erick GOUPIL, ancien Maire, est nommé Maire honoraire de la commune d'ISIGNY-LE-BUAT.  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. LHOMME**

**Art. 1 :** Monsieur Pascal LHOMME, ancien adjoint au Maire, est nommé adjoint au Maire honoraire de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE.  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆

**Arrêté du 25 novembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. TURQUETIL**

**Art. 1 :** Monsieur Yves TURQUETIL, ancien Maire, est nommé Maire honoraire de la commune déléguée de LA MANCELLIERE.  
 Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

---

**SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG**

---

**Arrêté AL / N°21-206 du 8 novembre 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL LEMONNIER, situé 4 route de Cherbourg aux Pieux (50 340)**

**Art. 1<sup>er</sup> :** l'établissement secondaire, exerçant sous le nom commercial « Pompes Funèbres Lemonnier », situé 4 route de Cherbourg aux Pieux (50 340), dont M. LEMONNIER est le représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

**Art. 2 :** La présente habilitation est délivrée sous le numéro 21-50-0109 pour une durée de 5 ans, à compter de la date du présent arrêté.  
 Signé : la sous-préfète de Cherbourg : Élisabeth CASTELLOTTI

◆

**Arrêté AL / N°21-208 du 8 novembre 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL LEMONNIER, situé 2 rue Henri Cornat à Valognes (50 700)**

**Art. 1<sup>er</sup> :** l'établissement secondaire, exerçant sous le nom commercial « Pompes Funèbres Lemonnier », situé 2 rue Henri Cornat à Valognes (50 700), dont M. LEMONNIER est le représentant légal, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière
- Transport de corps après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

**Art. 2 :** La présente habilitation est délivrée sous le numéro 21-50-0110 pour une durée de 5 ans, à compter de la date du présent arrêté.  
 Signé : la sous-préfète de Cherbourg : Élisabeth CASTELLOTTI

◆

**Arrêté AL/N°21-213 portant extension d'une chambre funéraire à Saint-Sauveur-le-Vicomte (50390), 2 rue de l'Avenir, présentée par la SARL FLEURY David et dont le représentant légal est M. FLEURY David**

**Art. 1 :** Monsieur David FLEURY, représentant légal de la SARL FLEURY DAVID, dont le siège social est situé à Saint-Sauveur-le-Vicomte (50 390), 2 rue de l'Avenir, est autorisé à procéder à l'extension de la chambre funéraire rattachée au siège social.

**Art. 2 :** L'extension de 89,69 m2 comprendra la création d'un troisième salon de présentation des corps de 16,38 m2, l'extension du hall d'entrée de 21,36 m2, de la création d'un bureau de 15,57 m2, l'agrandissement du magasin de 27,39 m2 et de 16 places de stationnement supplémentaires. Au niveau technique, une seconde salle de soins va être créée de 12,01 m2, un second garage de 36,72 m2, un auvent de 61,57 m2 et un local détente de 15,23 m2 situé au-dessus du second garage.

Art. 3 : Les dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales relatives à l'aménagement et à l'exploitation des chambres funéraires devront être respectées et il sera, en particulier, prévu les dispositions suivantes :

- les déchets solides et liquides contaminés ou à risques pour la santé publique collectés issus des activités de soins de conservation seront, en particulier, recueillis et éliminés conformément aux dispositions des articles R. 1335-1 à R. 1335-14 du code de la santé publique.  
- Les dispositifs de ventilation des locaux devront respecter la réglementation en vigueur et ne devront pas entraîner d'inversion de tirage; ils sont par ailleurs maintenus en parfait état de fonctionnement, notamment par un entretien périodique des gaines et des dispositifs d'extraction et de filtration.

- les murs de la salle de préparation des corps seront constitués, d'une façon homogène, d'un matériau dur, lisse, imputrescible et lessivable.

Art. 4 : L'accès à la chambre funéraire des corps avant mise en bière ou du cercueil se fera par la partie technique, hors de la vue du public.

Art. 5 : Les réglementations relatives aux établissements recevant du public devront être respectées, en matière d'accessibilité aux personnes handicapées ou concernant la sécurité contre les risques d'incendie et la panique.

Art. 6 : Après la présente autorisation, l'ouverture au public est néanmoins soumise à une visite préalable de sa conformité à la réglementation, réalisée par un organisme de contrôle accrédité.

Une visite de conformité est ensuite assurée dans les mêmes conditions lorsque des travaux touchant la configuration, l'équipement ou l'organisation interne de la chambre funéraire ont été réalisés, et dans les six mois qui précèdent le renouvellement de l'habilitation de l'entreprise ou de l'établissement gestionnaire. Une visite de contrôle pourra, en tant que de besoin, être ordonnée à tout moment par le préfet.

Signé : la sous-préfète de Cherbourg : Élisabeth CASTELLOTTI

**Arrêté AL / N°21-219 du 25 novembre 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL d'Exploitation des Établissements GOUDAL, situé 167 rue de Paris à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50 600)**

Art.1 : l'établissement principal et siège social « Centre funéraire Goudal », situé 167 rue de Paris à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50 600), exploité par Monsieur Matthias GOUDAL, représentant légal est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (en sous-traitance avec la SARL FOUBERT (habilitation n° 18-53-0028))
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire, située 167 rue de Paris à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50 600)
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 21-50-0017 pour une durée de 5 ans, à compter du 5 décembre 2021.

Signé : le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg : Francis LAUNEY

**Arrêté AL / N°21-221 du 25 novembre 2021 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL d'Exploitation des Établissements GOUDAL, situé 1 la Touche à Ducey-les-Chéris (50 220)**

Art.1 : l'établissement secondaire « Centre funéraire Goudal », situé 1 la Touche à Ducey-les-Chéris (50 220), exploité par Monsieur Matthias GOUDAL, représentant légal est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (en sous-traitance avec la SARL FOUBERT (habilitation n° 18-53-0028))
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire, située 1 la Touche à Ducey-les-Chéris (50 220)
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 21-50-0006 pour une durée de 5 ans, à compter du 5 décembre 2021.

Signé : le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg : Francis LAUNEY

**Arrêté AL / N°21-222 du 25 novembre 2021 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL d'Exploitation des Établissements GOUDAL, situé 1 Avenue du Général de Gaulle à Saint-James (50 240)**

Art.1er : l'établissement secondaire « Centre funéraire Goudal », situé 1 Avenue du Général de Gaulle à Saint-James (50 240), exploité par Monsieur Matthias GOUDAL, représentant légal est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Soins de conservation (en sous-traitance avec la SARL FOUBERT (habilitation n° 18-53-0028))
- Fourniture de housses, de cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture de corbillards
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 21-50-0111 pour une durée de 5 ans, à compter du 5 décembre 2021.

Signé : le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg : Francis LAUNEY

**DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE**

**Arrêté préfectoral n° 2021-09-CM du 08 novembre 2021 autorisant le retrait de membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM50) au titre de la compétence « distribution d'énergie électrique » et l'adhésion de membres au titre des compétences « distribution d'énergie électrique » et « autorité organisatrice de distribution de gaz » portant modifications des statuts de la communauté de communes de Villedieu Intercom**

Considérant que les modalités de retrait et d'adhésion des membres prévues à l'article 5 des statuts du syndicat sont remplies ;

Art. 1 : Est autorisée le retrait de la communauté de communes de Villedieu Intercom à la compétence « Electricité » telle que définie à l'article 3.1 des statuts du SDEM50 .

Art. 2 : Est autorisée l'adhésion des communes de Beslon, La Bloutière, Boisnyvon, Bourguenolles, Champrepus, Chérencé-le-Héron, Coulouvray-Boisbenâtre, La Chapelle Cécélin, La Colombe, Fleury, La Haye Bellefond, Le Guislain, La Lande d'Airou, Le Tanu, Margueray, Maupertuis, Montabot, Montbray, Morigny, Percy-en-Normandie, Saint-Maur-des-Bois, Saint-Pois, Sainte-Cécile, Saint-Martin Le Bouillant, La Trinité, Villebaudon et Villedieu-les-Poêles-Rouffigny au titre de la compétence « Electricité » telle que définie à l'article 3.1 des statuts du SDEM50.

Art. 3 : Est autorisée l'adhésion des communes de Sideville, Chanteloup, Fleury et Isigny-le-Buat à la compétence « autorité organisatrice de distribution de gaz » telle que définie à l'article 3.5 de ses statuts du SDEM50.

Art. 4 : La liste des membres du SDEM et des compétences transférées est actualisée en conséquence et annexée au présent arrêté.

Art. 5 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

**ANNEXE 1 DES STATUTS DU SDEM50**  
**Liste des membres et des compétences transférées**

Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
AGNEAUX		X	X	X		X	
AGON-COUTAINVILLE		X	X	X		X	
AIREL		X	X				
AMIGNY		X	X				
ANCTOVILLE SUR BOSCQ		X	X				
ANNEVILLE EN SAIRE		X	X				
ANNOVILLE		X	X				
APPEVILLE		X					
AUCEY LA PLAINE		X					
AUDOUVILLE LA HUBERT		X					
AUMEVILLE LESTRE		X	X				
AUVERS		X	X				
AUXAIS		X	X				
<b>AVRANCHES*</b>	<b>SAINT MARTIN DES CHAMPS</b>	X					
AZEVILLE		X	X				
BACILLY		X					
BARENTON		X		X			
BARFLEUR		X	X				
BARNEVILLE CARTERET		X		X			
BAUBIGNY		X					
BAUDRE		X					
BAUPTÉ		X	X			X	
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
BEAUCHAMPS		X	X				
BEAUCOUDRAY		X					
BEAUFICEL		X					
BEAUVOIR		X	X				
BELVAL		X	X				
BENOITVILLE		X	X	X			
BÉRIGNY		X					
BESLON		X					
BESNEVILLE		X					
BEUVRIGNY		X					
BEUZEVILLE LA BASTILLE		X				X	
BIEVILLE		X					
BINIVILLE		X	X				
BLAINVILLE SUR MER		X	X			X	
BLOSVILLE		X	X				
BOISYVON		X					
BOURGUENOLLES		X					
<b>BOURGVALLÉES</b>	<b>GOURFALEUR</b>	X	X				
	<b>LA MANCELLIERE SUR VIRE</b>	X	X				
	<b>LE MESNIL HERMAN</b>	X	X				
	<b>SAINT ROMPHAIRE</b>	X	X				
	<b>SAINT SAMSON DE BONFOSSE</b>	X	X				
	<b>SOULLES</b>	X	X				
BOUTTEVILLE		X					
BRAINVILLE		X					
BRECEY		X		X			
BREHAL		X	X	X		X	
BRETTEVILLE SUR AY		X	X				
Communes membres		Compétences transférées					



(Communes nouvelles)	déleguées	Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
BREUVILLE		X	X				
BREVILLE SUR MER		X	X			X	
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	BRICQUEBEC	X	X	X		X	
	LE VALDECIE	X	X				
	LE VRETOT	X	X				
	LES PERQUES	X	X				
	QUETTETOT	X	X				
	SAINT MARTIN LE HEBERT	X	X				
BRICQUEBOSCQ		X	X				
BRICQUEVILLE LA BLOUETTE		X	X				
BRICQUEVILLE SUR MER		X	X			X	
BRILLEVAST		X	X				
BRIX		X	X	X		X	
BROUAINS		X					
BUAIS-LES-MONTS	BUAIS	X	X				X
	SAINT SYMPHORIEN DES MONTS	X	X				
CAMBERNON		X		X			
CAMETOIRS		X					
CAMPROND		X					
CANISY	CANISY	X		X			
	SAINT EBREMOND DE BONFOSSE	X					
CANTELOUP		X	X				
CANVILLE LA ROQUE		X					
CARANTILLY		X	X				
CARENTAN LES MARAIS	ANGOVILLE AU PLAIN	X					
	BREVANDS	X	X				
	BRUCHEVILLE	X					
	CARENTAN	X		X			
	CATZ	X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
CARENTAN LES MARAIS	HOUESVILLE	X	X				
	LES VEYS	X	X				
	MONTMARTIN EN GRAIGNES	X					
	SAINT COME DU MONT	X	X	X			
	SAINT HILAIRE PETITVILLE	X	X				
	SAINT PELLERIN	X	X				
	VIERVILLE	X					
CARNEVILLE		X	X				
CAROLLES		X	X				
CATTEVILLE		X					
CAVIGNY		X					
CEAUX		X					
CERENCES		X	X	X			
CERISY LA FORET		X					
CERISY LA SALLE		X		X			
CHAMPEAUX		X	X				
CHAMPREPUS		X	X				
CHANTELOUP		X	X			X	
CHAULIEU		X					
CHAVOY		X	X				
CHERENCE LE HERON		X	X				
CLITOURPS		X	X				
COLOMBY		X	X				
CONDE SUR VIRE	CONDE SUR VIRE	X		X			
	LE MESNIL RAOULT	X					
	RAOULT	X					
	TROISGOTS	X					
COUDEVILLE SUR MER		X	X			X	

COULOUVRAY-BOISBENATRE		X					
COURCY		X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
COURTILS		X					
COUTANCES		X		X			X
COUVAINS		X					
COUVILLE		X	X	X			
CRASVILLE		X	X				
CREANCES		X		X		X	
CROLLON		X					
GROSVILLE SUR DOUVE		X					
CUVES		X					
DANGY		X					
DOMJEAN		X				X	
DONVILLE LES BAINS		X	X	X		X	
DOVILLE		X					
DRAGEY-RONTHON		X					
DUCEY LES CHERIS	DUCEY	X		X			
	LES CHERIS	X				X	
ECAUSSEVILLE		X	X				
EMONDEVILLE		X	X				
EQUILLY		X					
EROUDEVILLE		X	X			X	
ETIENVILLE		X					
FERMANVILLE		X	X				
FEUGERES		X					
FIERVILLE LES MINES		X					
FLAMANVILLE		X		X			
FLEURY		X	X	X		X	
FLOTTEMANVILLE BOCAGE		X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
FOLLIGNY		X	X	X			
FONTENAY SUR MER		X	X				
FOURNEAUX		X					
FRESVILLE		X	X				
GATHEMO		X	X				
GATTEVILLE PHARE		X	X				
GAVRAY-SUR-SIENNE	GAVRAY	X	X	X			
	LE MESNIL AMAND	X	X				
	LE MESNIL ROGUES	X	X				
	SOURDEVAL LES BOIS	X	X				
GEFFOSSES		X					
GENETS		X	X				
GER		X	X				
GOLLEVILLE		X	X				
GONFREVILLE		X					
GONNEVILLE-LE-THEIL	GONNEVILLE	X	X				
	LE THEIL	X	X				
GORGES		X					
GOUVETS		X					
GOUVILLE SUR MER	ANNEVILLE SUR MER	X	X				
	BOISROGER	X					
	GOUVILLE SUR MER	X		X		X	
	MONTSURVENT SERVIGNY	X	X				
GRAIGNES LE MESNIL ANGOT		X					
GRANDPARIGNY	CHEVREVILLE	X	X				
	MARTIGNY	X	X	X		X	
Communes membres		Compétences transférées					

(Communes nouvelles)	déléguées	Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
GRANDPARIGNY	MILLY	X	X				
	PARIGNY	X	X	X		X	
GRANVILLE		X		X			
GRATOT		X	X				
GRIMESNIL		X	X				
GROSVILLE		X	X				
HAMBYE		X	X	X		X	X
HAMELIN		X	X				
HARDINVAST		X	X				
HAUTEVILLE LA GUICHARD		X					
HAUTEVILLE SUR MER		X	X	X			
HAUTTEVILLE BOCAGE		X	X				
HEAUVILLE		X	X				
HELLEVILLE		X	X				
HEMEVEZ		X	X				
HEUGUEVILLE SUR SIENNE		X					
HIESVILLE		X					
HOCQUIGNY		X					
HUBERVILLE		X	X				
HUDIMESNIL		X	X			X	
HUISNES SUR MER		X					
ISIGNY LE BUAT		X		X		X	
JOGANVILLE		X	X				
JUILLEY		X					
JULLOUVILLE		X	X	X		X	
JUVIGNY LES VALLEES	BELLEFONTAINE	X	X				
	CHASSEGUEY	X	X			X	X
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
JUVIGNY LES VALLEES	CHERENCE LE ROUSSEL	X	X				
	JUVIGNY LE TERTRE	X	X	X			X
	LA BAZOGE	X	X			X	
	LE MESNIL RAINFRAY	X	X				
	LE MESNIL TOVE	X	X				
L'ETANG BERTRAND		X	X				
LA BALEINE		X	X				
LA BARRE DE SEMILLY		X				X	
LA BLOUTIERE		X	X				
LA BONNEVILLE		X					
LA CHAISE BAUDOIN		X					
LA CHAPELLE CECELIN		X					
LA CHAPELLE UREE		X					
LA COLOMBE		X		X			
LA FEUILLIE		X	X				
LA GODEFROY		X	X				
LA HAGUE	ACQUEVILLE	X	X	X			
	AUDERVILLE	X	X				
	BEAUMONT HAGUE	X	X	X			
	BIVILLE	X	X				
	BRANVILLE HAGUE	X	X				
	DIGULLEVILLE	X	X				
	ECULLEVILLE	X	X				
	FLOTTEMANVILLE HAGUE	X	X				
	GREVILLE HAGUE	X	X				
	HERQUEVILLE	X	X				
	JOBOURG	X	X				
	OMONVILLE LA PETITE	X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de

	déléguées						chaleur
LA HAGUE	OMONVILLE LA ROGUE	X	X				
	SAINT GERMAIN DES VAUX	X	X				
	SAINTE CROIX HAGUE	X	X	X			
	TONNEVILLE	X	X				
	URVILLE	X	X				
	NACQUEVILLE						
	VASTEVILLE	X	X				
LA HAYE	VAUVILLE	X	X				
	BAUDREVILLE	X					
	BOLLEVILLE	X					
	GLATIGNY	X					
	LA HAYE DU PUIITS	X		X			
	MOBECQ	X				X	X
	MONTGARDON	X					
	SAINT REMY LES LANDES	X					
LA HAYE BELLEFOND	SAINT SYMPHORIEN LE VALOIS	X					
	SURVILLE	X					
LA HAYE BELLEFOND	X						
LA HAYE D'ECTOT	X	X					
LA HAYE PESNEL	X	X	X				
LA LANDE D'AIROU	X						
LA LUCERNE D'OUTREMER	X						
LA LUZERNE	X						
LA MEAUFFE	X	X				X	
LA MEURDRAQUIERE	X	X					
LA MOUCHE	X	X	X				
LA PERNELLE	X	X					
LA TRINITE	X						
LA VENDELEE	X						
LE DEZERT	X						
LE FRESNE PORET	X						
		<b>Compétences transférées</b>					
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
LE GRAND CELLAND		X	X			X	
LE GRIPPON	CHAMPCERVON	X	X				
	LES CHAMBRES	X	X				
LE GUISLAIN		X	X				
LE HAM		X	X				
LE LOREUR		X	X				
LE LOREY		X					
LE LUOT		X					
LE MESNIL		X					
LE MESNIL ADELEE		X					
LE MESNIL AMEY		X					
LE MESNIL AUBERT		X	X				
LE MESNIL AU VAL		X	X				
LE MESNIL EURY		X					
LE MESNIL GARNIER		X	X				
LE MESNIL GILBERT		X	X				
LE MESNILLARD		X					
LE MESNIL OZENNE		X					
LE MESNIL ROUXELIN		X					
LE MESNIL VENERON		X					
LE MESNIL VILLEMAN		X	X				
LE MONT SAINT MICHEL		X					
LE NEUFBOURG		X	X				
LE PARC	BRAFFAIS	X					
	PLOMB	X					
	SAINTE PIENCE	X	X				
LE PERRON		X					

Communes membres (Communes nouvelles)	Communes délégées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
LE PETIT GELLAND		X					
LE PLESSIS LASTELLE		X					
LE ROZEL		X	X				
LE TANU		X					
LE TEILLEUL	FERRIERES	X	X				
	HEUSSE	X	X				
	HUSSON	X	X				
	LE TEILLEUL	X	X	X			
	SAINTE MARIE DU BOIS	X	X				
LE VAL SAINT PERE		X	X			X	
LE VAST		X	X				
LE VICEL		X	X				
LES CRESNAYS		X					
LES LOGES MARCHIS		X	X				
LES LOGES SUR BRECEY		X					
LES MOITIERS D'ALLONNE		X	X				
LES PIEUX		X	X	X			
LAMBERVILLE		X					
LAPENTY		X					
LAULNE		X					
LENGRONNE		X	X				
LESSAY	ANGOVILLE SUR AY	X				X	X
	LESSAY	X		X			
LESTRE		X	X				
LIESVILLE SUR DOUVE		X	X				
LIEUSAIN		X	X				
LINGEARD		X					
LINGREVILLE		X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes délégées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
LOLF		X					
LONGUEVILLE		X	X				
MAGNEVILLE		X	X				
MARCEY LES GREVES		X	X			X	
MARCHESIEUX		X					
MARCILLY		X					
MARGUERAY		X					
MARIGNY LE LOZON	LOZON	X					
	MARIGNY	X		X			
MARTINVAST		X	X	X			
MAUPERTUIS		X					
MAUPERTUS SUR MER		X	X				
MEAUTIS		X	X				
MILLIERES		X	X				
MONTABOT		X					
MONTAIGNU LA BRISSETTE		X	X				
MONTAIGU LES BOIS		X	X				
MONTBRAY		X	X				
MONCUIT		X					
MONTEBOURG		X	X	X			
MONTFARVILLE		X	X				
MONTHUCHON		X	X				
MONTJOIE SAINT MARTIN		X					
MONTMARTIN SUR MER		X		X			
MONTPINCHON		X	X				
MONTRABOT		X					
MONTREUIL SUR LOZON		X					
MONTSENELLE	COIGNY	X					
	LITHAIRE	X					

	PRETOT SAINTE SUZANNE	X					
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
MONTSENELLE	SAINT JORES	X					
MOON SUR ELLE		X					
MORIGNY		X					
MORTAIN-BOCAGE	BION	X					X
	MORTAIN	X					
	NOTRE DAME DU TOUCHET	X	X	X			
	SAINT JEAN DU CORAIL	X					
	VILLECHIEN	X					
MORVILLE		X	X				
MOULINES		X					
MOYON VILLAGES	CHEVRY	X					
	LE MESNIL OPAC	X					
	MOYON	X					
MUNEVILLE LE BINGARD		X					
MUNEVILLE SUR MER		X	X				
NAY		X					
NEGREVILLE		X	X				
NEHOUE		X	X				
NEUFMESNIL		X					
NEUVILLE AU PLAIN		X					
NEUVILLE EN BEAUMONT		X					
NICORPS		X	X				
NOTRE DAME DE CENILLY		X					
NOTRE DAME DE LIVOYE		X					
NOUAINVILLE		X	X				
OCTEVILLE L'AVENEL		X	X				
ORGLANDES		X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
ORVAL SUR SIENNE	MONTCHATON	X	X	X			
	ORVAL	X	X				
OUVILLE		X	X				
OZEVILLE		X	X				
PERCY EN NORMANDIE	LE CHEFRESNE	X	X			X	X
	PERCY	X	X	X		X	X
PERIERS		X	X	X		X	
PERIERS EN BEAUFICEL		X					
PICAUVILLE	AMFREVILLE	X					
	CRETTEVILLE	X					
	GOURBESVILLE	X					
	HOUTTEVILLE	X					
	LES MOITIERS EN BAUPTOIS	X				X	
	PICAUVILLE	X		X			
	VINDEFONTAINE	X					
PIERREVILLE		X		X			
PIROU		X		X		X	
POILLEY		X		X		X	
PONT HEBERT	LE HOMMET D'ARTHENAY	X	X			X	
	PONT HEBERT	X	X	X			
PONTAUBAULT		X					
PONTORSON	MACEY	X					
	PONTORSON	X		X		X	
	VESSEY	X					
PONTS		X	X				

Communes membres (Communes nouvelles)	Communes délégées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
PORT-BAIL-SUR-MER	DENNEVILLE	X	X				
	PORTBAIL	X	X	X			
	SAINT-LÔ D'OURVILLE	X	X				
PRECEY		X					
QUETTEHOU	MORSALINES	X	X				
	QUETTEHOU	X	X	X			
QUETTREVILLE SUR SIENNE	CONTRIERES	X	X				
	GUEHEBERT	X	X				
	HERENGUERVILLE	X	X				
	HYENVILLE	X	X				
	QUETTREVILLE SUR SIENNE	X	X	X			
	TRELLY	X	X				
QUIBOU		X					
QUINEVILLE		X	X				
RAIDS		X	X				
RAMPAN		X					
RAUVILLE LA BIGOT		X	X				
RAUVILLE LA PLACE		X	X				
REFFUVEILLE		X					
REGNEVILLE SUR MER		X	X				
REIGNEVILLE BOCAGE		X					
REMILLY LES MARAIS	LE MESNIL VIGOT	X		X			
	LES CHAMPS DE LOSQUE	X					
	REMILLY SUR LOZON	X					
REVILLE		X	X	X			
ROCHEVILLE		X	X				
Communes membres Communes nouvelles	Communes délégées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
ROMAGNY FONTENAY	FONTENAY	X	X				
	ROMAGNY	X	X				
RONCEY		X	X				
SACEY		X					
SAINT AMAND VILLAGES	PLACY MONTAIGU	X	X			X	
	SAINT AMAND	X	X			X	
SAINT ANDRE DE BOHON		X	X				
SAINT ANDRE DE L'EPINE		X					
SAINT AUBIN DE TERREGATTE		X	X				
SAINT AUBIN DES PREAUX		X	X				
SAINT BARTHELEMY		X	X				
SAINT BRICE		X	X				
SAINT BRICE DE LANDELLES		X	X				
SAINT CHRISTOPHE DU FOC		X	X				
SAINT CLAIR SUR ELLE		X		X			
SAINT CLEMENT DE RANCOUDRAY		X					
SAINT CYR BOCAGE		X	X				
SAINT CYR DU BAILLEUL		X					
SAINT DENIS LE GAST		X	X				
SAINT DENIS LE VETU		X	X				

		X	X				
SAINT FLOXEL		X	X				
SAINT FROMOND		X		X		X	
SAINT GEORGES DE LA RIVIERE		X	X				
SAINT GEORGES DE LIVOYE		X					
SAINT GEORGES DE ROUELLEY		X		X			
SAINT GEORGES D'ELLE		X		X			
		Compétences transférées					
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
SAINT GEORGES MONTCOCQ		X					
SAINT GERMAIN DE TOURNEBUT		X	X				
SAINT GERMAIN DE VARREVILLE		X					
SAINT GERMAIN D'ELLE		X					
SAINT GERMAIN LE GAILLARD		X					
SAINT GERMAIN SUR AY		X	X				X
SAINT GERMAIN SUR SEVES		X					
SAINT GILLES		X					
SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	X		X			
	SAINT MARTIN DE LANDELLES	X				X	
	VIREY	X					
SAINT JACQUES DE NEHOUE		X	X				
SAINT JAMES	ARGOUGES	X					
	CARNET	X					
	LA CROIX AVRANCHIN	X					
	MONTANEL	X					
	SAINT JAMES	X		X		X	
	VERGONCEY	X					
VILLIERS LE PRE	X						
SAINT JEAN DE DAYE		X		X			
SAINT JEAN DE LA HAIZE		X	X				
SAINT JEAN DE SAVIGNY		X	X				
SAINT JEAN D'ELLE	NOTRE DAME D'ELLE	X	X	X			
	PRECORBIN	X	X	X			
	ROUXEVILLE	X	X	X			
	SAINT JEAN DES BAISANTS	X	X	X			
	VIDOUVILLE	X	X	X			
		Compétences transférées					
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
SAINT JEAN DES CHAMPS		X	X				
SAINT JEAN DE LA RIVIERE		X	X				
SAINT JEAN DU CORAIL DES BOIS		X					
SAINT JEAN LE THOMAS		X	X				
SAINT JOSEPH		X	X	X			
SAINT LAURENT DE CUVES		X					
SAINT LAURENT DE TERREGATTE		X					
SAINT LOUET SUR VIRE		X					
SAINT LOUP		X	X				
SAINT MALO DE LA LANDE		X					
SAINT MARCOUF DE L'ISLE		X	X				
SAINT MARTIN		X	X				



D'AUBIGNY							
SAINT MARTIN D'AUDOUVILLE		X	X				
SAINT MARTIN DE BONFOSSE		X	X				
SAINT MARTIN DE CENILLY		X	X				
SAINT MARTIN DE VARREVILLE		X					
SAINT MARTIN LE BOUILLANT		X					
SAINT MARTIN LE GREARD		X	X				
SAINT MAURICE EN COTENTIN		X					
SAINT MAUR DES BOIS		X					
SAINT MICHEL DE MONTJOIE		X					
SAINT NICOLAS DE PIERREPONT		X	X				
SAINT NICOLAS DES BOIS		X					
SAINT POIS		X					
SAINT OVIN		X	X				
SAINT PAIR SUR MER		X		X			
SAINT PATRICE DE CLAIDS		X					
SAINT PIERRE D'ARTHEGLISE		X					
SAINT PIERRE DE COUTANCES		X					
SAINT PIERRE DE SEMILLY		X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes déléguées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV-Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
SAINT PIERRE EGLISE		X	X	X			
SAINT PIERRE LANGERS		X					
SAINT PLANCHERS		X	X				
SAINT QUENTIN SUR LE HOMME		X		X			
SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT		X					
SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE		X	X				
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE		X		X		X	X
SAINT SAUVEUR VILLAGES	ANDEVILLE	X	X				X
	LA RONDE HAYE	X	X				
	LE MESNILBUS	X	X				
	SAINT AUBIN DU PERRON	X	X				
	SAINT MICHEL DE LA PIERRE	X	X				
	SAINT SAUVEUR LENDELIN	X	X	X			
	VAUDRIMESNIL	X	X				
SAINT SEBASTIEN DE RAIDS		X					
SAINT SENIER DE BEUVRON		X	X				
SAINT SENIER SOUS AVRANCHES		X					
SAINT VAAST LA HOUGUE		X	X	X			
SAINT VIGOR DES MONTS		X					
SAINTE CECILE		X					
SAINTE COLOMBE		X	X				
SAINTE GENEVIEVE		X	X				
SAINTE MARIE DU MONT		X					
SAINTE MERE EGLISE	BEUZEVILLE AU PLAIN	X	X				
	CARQUEBUT	X	X	X			

	<b>CHEF DU PONT</b>	X	X				
	<b>ECOQUENOVILLE</b>	X	X				
	<b>FOUCARVILLE</b>	X	X				
<b>Communes membres (Communes nouvelles)</b>	<b>Communes déléguées</b>	<b>Compétences transférées</b>					
		<b>Electricité</b>	<b>Eclairage Public</b>	<b>IRVE</b>	<b>GNV- Hydrogène</b>	<b>Gaz</b>	<b>Réseaux de chaleur</b>
<b>SAINTE MERE EGLISE</b>	<b>RAVENVILLE</b>	X	X				
	<b>SAINTE MERE EGLISE</b>	X	X	X			
<b>SAINTE SUZANNE SUR VIRE</b>		X					
<b>SARTILLY BAIE BOCAGE</b>	<b>ANGEY</b>	X					
	<b>CHAMPCEY</b>	X					
	<b>LA ROCHELLE NORMANDE</b>	X					
	<b>MONTVIRON</b>	X					
	<b>SARTILLY</b>	X		X			
<b>SAUSSEMESNIL</b>		X	X				
<b>SAUSSEY</b>		X	X				
<b>SAVIGNY</b>		X	X				
<b>SAVIGNY LE VIEUX</b>		X	X				
<b>SEBEVILLE</b>		X					
<b>SENOVILLE</b>		X					
<b>SERVON</b>		X					
<b>SIDEVILLE</b>		X	X			X	
<b>SIOUVILLE HAGUE</b>		X	X	X			
<b>SORTOSVILLE BOCAGE</b>		X	X				
<b>SORTOSVILLE EN BEAUMONT</b>		X					
<b>SOTTEVAST</b>		X	X			X	
<b>SOTTEVILLE</b>		X	X				
<b>SOURDEVAL</b>	<b>SOURDEVAL</b>	X	X	X			
	<b>VENGEONS</b>	X	X				
<b>SUBLIGNY</b>		X	X				
<b>SURTAINVILLE</b>		X	X				
<b>TAILLEPIED</b>		X					
<b>Communes membres (Communes nouvelles)</b>	<b>Communes déléguées</b>	<b>Compétences transférées</b>					
		<b>Electricité</b>	<b>Eclairage Public</b>	<b>IRVE</b>	<b>GNV- Hydrogène</b>	<b>Gaz</b>	<b>Réseaux de chaleur</b>
<b>TAMERVILLE</b>		X	X				
<b>TANIS</b>		X					
<b>TERRE ET MARAIS</b>	<b>SAINT GEORGES DE BOHON</b>	X	X				
	<b>SAINTENY</b>	X	X				
<b>TESSY BOCAGE</b>	<b>FERVACHES</b>	X	X				
	<b>PONT FARCY</b>	X	X			X	X
	<b>TESSY SUR VIRE</b>	X	X	X			
<b>TEURTHEVILLE BOCAGE</b>		X	X				
<b>TEURTHEVILLE HAGUE</b>		X	X			X	
<b>THEREVAL</b>	<b>LA CHAPELLE ENJUGER</b>	X	X				
	<b>HEBECREVON</b>	X	X	X			
<b>THEVILLE</b>		X	X				
<b>TIREPIED SUR SÉE</b>	<b>LA GOHANNIERE</b>	X					
	<b>TIREPIED</b>	X	X				
<b>TOCQUEVILLE</b>		X	X				
<b>TOLLEVAST</b>		X	X				
<b>TORIGNY-LES-VILLES</b>	<b>BRECTOUVILLE</b>	X	X				
	<b>GIEVILLE</b>	X	X				
	<b>GUILBERVILLE</b>	X	X	X		X	
	<b>TORIGNY SUR VIRE</b>	X	X				
<b>TOURVILLE SUR SIENNE</b>		X	X	X		X	
<b>TREAUVILLE</b>		X	X				
<b>TRIBEHOU</b>		X					
<b>TURQUEVILLE</b>		X					
<b>URVILLE BOCAGE</b>		X	X				

		X	X				
		X	X				
Communes membres (Communes nouvelles)	Communes délégées	Compétences transférées					
		Electricité	Eclairage Public	IRVE	GNV- Hydrogène	Gaz	Réseaux de chaleur
VAINS		X	X				
VALCANVILLE		X	X				
VARENGUEBEC		X					
VAROUVILLE		X	X				
VAUDREVILLE		X	X				
VER		X	X				
VERNIX		X					
VESLY		X					
VICQ-SUR-MER	COSQUEVILLE	X	X				
	GOUBERVILLE	X	X				
	NEVILLE SUR MER	X	X				
	RETHOVILLE	X	X				
VIDECOSVILLE		X	X	X			
VILLEBAUDON		X					
VILLEDIEU LES POÊLES ROUFFIGNY	ROUFFIGNY	X					
	VILLEDIEU LES POÊLES	X		X			
VILLIERS-FOSSARD		X	X				
VIRANDEVILLE		X	X			X	
YQUELON		X	X				
YVETOT BOCAGE		X	X				

\*Territoire sur lequel s'exerce la compétence AODE.

**Arrêté du 10 novembre 2021 portant composition de la commission d'organisation pour l'élection 2021 de 5 juges du tribunal de commerce de Coutances**

**Art. 1 :** Par application des dispositions des articles L. 723-13 et R. 723-8 du code de commerce, il est institué dans le cadre du renouvellement des juges du tribunal de commerce de Coutances, une commission d'organisation des élections.

**Art. 2 :** Cette commission est composée comme suit :

- Président : Madame Véronique VEILLARD, présidente du tribunal judiciaire de Coutances
- Membres : - Monsieur Frédéric GICQUEL, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Coutances
- Madame Sophie MIEGEVILLE, secrétaire générale de la sous-préfecture de Coutances - suppléante : Madame Céline MAUGE, agent de la sous-préfecture de Coutances

Le secrétariat de la commission est assuré par Monsieur Maurice CANTIER, greffier en chef du tribunal de commerce de Coutances.

**Art. 3 :** La commission est chargée de veiller à la régularité du scrutin, de recenser les votes et de proclamer les résultats

**Art. 4 :** La commission d'organisation des élections a son siège au tribunal de commerce de Coutances. Elle se réunira sur convocation de son président.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

**SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Arrêté du 5 novembre 2021 relatif au classement de la commune de JULLOUVILLE en station classée de tourisme**

Considérant que la commune de JULLOUVILLE satisfait à l'ensemble des critères définis par l'arrêté susvisé du 16 avril 2019,  
ARRÊTE

**Art. 1 :** La commune de JULLOUVILLE est classée en station classée de tourisme pour une durée de 12 ans à compter de la date du présent arrêté. Ce classement s'applique à l'ensemble du territoire communal.

**Art. 2 :** Le dossier annexé à la demande est consultable en préfecture.

**Art. 3 :** Tout changement intervenant dans l'un des éléments ayant conduit à l'attribution de ce classement devra être immédiatement signalé à la préfecture – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial.

**Art. 4 :** En cas de manquement au respect des caractéristiques exigées par le classement, le déclassement peut être prononcé par le préfet, après une procédure contradictoire et une injonction de mise en conformité.

**Art. 5 :** Il est fait obligation à la commune d'apposer un panneau, dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé du tourisme, signalant la station classée de tourisme aux entrées de l'agglomération.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit un recours gracieux auprès du préfet de la Manche,
- soit un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie,
- soit par un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen,
- soit par voie dématérialisée, par l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'introduction d'un recours ne suspend pas pour autant l'application de la décision.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Arrêté du 15 novembre 2021 portant approbation de l'avenant n°7 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand' E-santé »**

Considérant l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

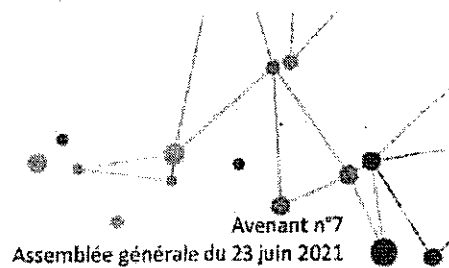
Considérant que l'objet de l'avenant N°7 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Art. 1er : L'avenant N°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé» portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Signé : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : Thomas DEROCHE

Annexe : Avenant N°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «Normand'e-santé»

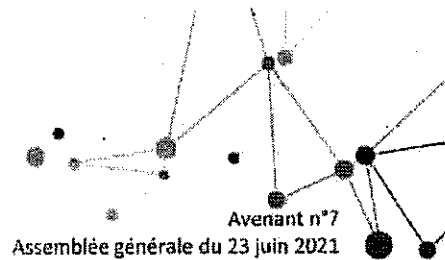


**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE  
NORMAND'E-SANTE**

MERCREDI 23 JUIN 2021

---

**AVENANT 7**



**AVENANT N°7  
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE  
COOPERATION SANITAIRE " Normand'e-Santé"**

*Vu le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;*

*Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;*

*Vu l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;*

*Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

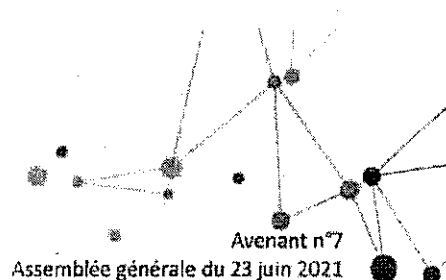
*Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 3 novembre 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié 6 novembre 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

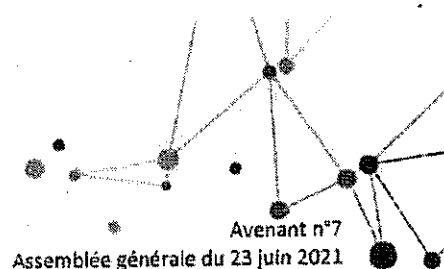
*Vu l'arrêté du 6 mai 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 6 de la convention constitutive, publié 12 mai 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du 23 juin 2021 ;*



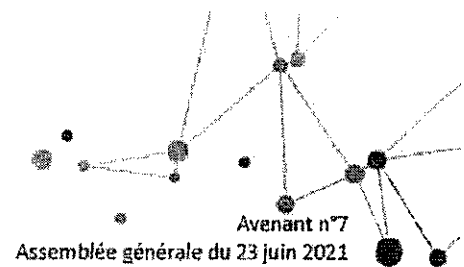
### Les soussignés,

1. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale
2. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
3. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
4. ADAPEI 27 IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs
5. ADMR de MONTVILLE
6. ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
7. AIR Partenaire Santé
8. ANIDER
9. ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction
10. APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique
11. APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque
12. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
13. Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche
14. Association Gaston Mialaret
15. Association Médicale des Urgences du Havre
16. Association Pierre Noal
17. Association Régionale NormanDys (ARN)
18. Association Sainte Marie - Saint Joseph
19. Association Télémédecine de SAINT GEORGES
20. AUB Santé de SAINT GREGOIRE
21. Basse-Normandie Santé
22. Cabinet Médical EVREUX
23. CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie
24. CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN
25. CCAS de COUTANCES
26. CCAS de DIVES SUR MER
27. CCAS d'EVREUX
28. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité
29. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité
30. Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité
31. Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française
32. Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer
33. Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer
34. Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS
35. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
36. Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB
37. Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE
38. Centre Hospitalier de BERNAY
39. Centre Hospitalier de CARENTAN
40. Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC
41. Centre Hospitalier de COUTANCES
42. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
43. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier

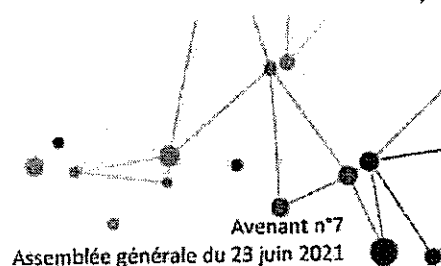


44. Centre Hospitalier de DIEPPE
45. Centre Hospitalier de FALAISE
46. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
47. Centre Hospitalier de GISORS Vexin
48. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
49. Centre Hospitalier de L'AIGLE
50. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
51. Centre Hospitalier de LE NEUBOURG
52. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques
53. Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine
54. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
55. Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère
56. Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine
57. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
58. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
59. Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle
60. Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE
61. Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran
62. Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis
63. Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
64. Centre Hospitalier de SAINT-JAMES
65. Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC
66. Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large
67. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit
68. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray
69. Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE
70. Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES
71. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
72. Centre Hospitalier de VIRE
73. Centre Hospitalier d'EU
74. Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine
75. Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre
76. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
77. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines
78. Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL
79. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
80. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
81. CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique
82. CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY
83. CIAS des Pays de l'Aigle
84. CICAT-Occitanie
85. CIM - Centre d'imagerie Médicale Saint Quentin
86. CLIC Cotentin
87. Clinique Bergouignan d'EVREUX
88. Clinique Boucles de la Seine YVETOT

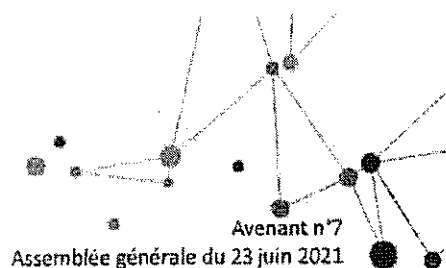




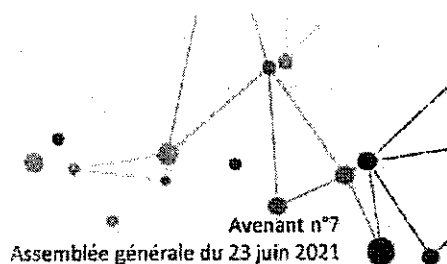
89. Clinique d'ALENCON
90. Clinique de L'Abbaye FECAMP
91. Clinique de L'Europe ROUEN
92. Clinique des Essarts GRAND-COURONNE
93. Clinique Des Ormeaux LE HAVRE
94. Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES
95. Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME
96. Clinique Hemera YVETOT
97. Clinique Les Portes de l'Eure VERNON
98. Clinique Mathilde ROUEN
99. Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
100. Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME
101. Clinique Saint Hilaire ROUEN
102. Communauté d'Agglomération EVREUX Portes de Normandie
103. CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne
104. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES
105. CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole
106. CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM
107. Département de l'Eure
108. Dépistage des Cancers Centre de Coordination Normandie
109. DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf
110. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur
111. EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)
112. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA
113. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
114. EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne
115. EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin
116. EHPAD d'AUBE Résidence Opale
117. EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc
118. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
119. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi
120. EHPAD de BARENTON Elisabeth Vézard
121. EHPAD de BEMECOURT L'Astérina
122. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches
123. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormailles
124. EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine
125. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères Association Omeg'age
126. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude
127. EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers
128. EHPAD de BREHAL Péreau-Lejamtel
129. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
130. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
131. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles
132. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne
133. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame



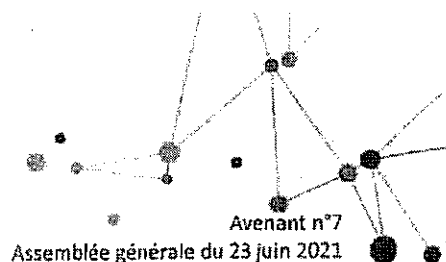
134. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
135. EHPAD de CABOURG Les Héliades
136. EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA
137. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française
138. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
139. EHPAD de CAEN La Demi-Lune Groupe DomusVi
140. EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi
141. EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA
142. EHPAD de CAEN Saint Benoit
143. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
144. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
145. EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité
146. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
147. EHPAD de CARQUEBUT
148. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
149. EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche
150. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet
151. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
152. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
153. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
154. EHPAD de CETON Résidence Neyret
155. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
156. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Buaille
157. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
158. EHPAD de CLECY Le Beau Site
159. EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité
160. EHPAD de CONCHES-EN-OUÛCHE Les Reflets d'Argent
161. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
162. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
163. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
164. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
165. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
166. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
167. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
168. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze
169. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi
170. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
171. EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade
172. EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège
173. EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines
174. EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufrils
175. EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus
176. EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse
177. EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude ORPEA
178. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel



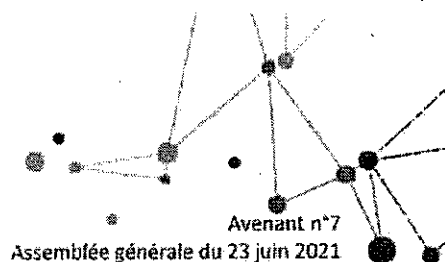
179. EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois
180. EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA
181. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
182. EHPAD de LA FEUILLE Résidence Noury
183. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
184. EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Peuvrel
185. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
186. EHPAD de LE HOULME La Source
187. EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés
188. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
189. EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière
190. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
191. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
192. EHPAD de LE TEILLEUL Les 3 Provinces
193. EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières
194. EHPAD de LES MOUSSIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
195. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
196. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin
197. EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre
198. EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean
199. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
200. EHPAD de MARIGNY Les Hortensias
201. EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly
202. EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité
203. EHPAD de MONTSENELLE La Haye-Montsenelle St Jean (CIAS de Montsenelle)
204. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
205. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
206. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
207. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
208. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
209. EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls
210. EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet
211. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
212. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
213. EHPAD de ROUEN La Pleiade
214. EHPAD de ROUEN Les Sapins
215. EHPAD de ROUEN Tiers Temps
216. EHPAD de RUGLES André Couturier
217. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
218. EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose
219. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
220. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
221. EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie
222. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
223. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV



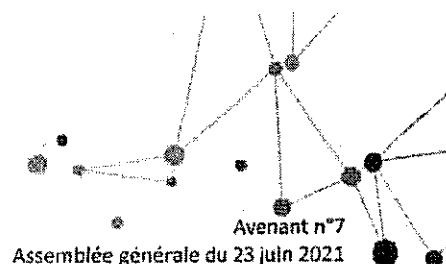
224. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTp
225. EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi
226. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon
227. EHPAD de SAINT LO Anne Leroy
228. EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent
229. EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA
230. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
231. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
232. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan
233. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseaie et SSIAD
234. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire
235. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe DomusVi
236. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
237. EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil
238. EHPAD de SEES Miséricorde
239. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
240. EHPAD de THAON Résidence du Parc
241. EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie
242. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
243. EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins
244. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
245. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles
246. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
247. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
248. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
249. EHPAD de TRUN Pierre Wadler
250. EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)
251. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
252. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie
253. EHPAD de VIRE Symphonia
254. EHPAD d'ECOUCHE
255. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
256. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
257. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand
258. EHPAD d'EPRON L'orée du Golf Mutualité
259. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
260. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence
261. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
262. EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys
263. EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité
264. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
265. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
266. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
267. EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age
268. EHPAD du HAVRE Saint Just



- 269. EHPAD du TREPORT Jean Ferrat
- 270. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
- 271. EHPAD Publics du Havre Les Escales
- 272. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
- 273. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
- 274. EPSM de CAEN (CHS)
- 275. Etablissement Public de Santé de BELLEME
- 276. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
- 277. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
- 278. FHF Fédération Hospitalière France
- 279. FHP Fédération Hospitalière Privée
- 280. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER
- 281. FNEHAD Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie
- 282. Fondation Bon Sauveur de La Manche
- 283. Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde
- 284. France Assos Santé - URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé
- 285. GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage
- 286. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche EHPAD de REFFUVEILLE
- 287. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
- 288. Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR
- 289. Guillaume Centre Coordination en Cancérologie
- 290. HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin
- 291. HAD de CAEN Croix Rouge Française
- 292. HAD Soins Santé Argentan
- 293. Hopital Asselin-Hedelin d'YVETOT
- 294. Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle
- 295. Hopital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
- 296. Hôpital local de SEES
- 297. Hôpital privé de CAEN Saint Martin
- 298. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
- 299. Hôpital privé Pasteur EVREUX
- 300. Hopital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME
- 301. IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
- 302. Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN
- 303. Imagerie Médicale du 109 FLERS
- 304. Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO
- 305. IMS de BOLBEC
- 306. ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- 307. Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA
- 308. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA
- 309. Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA
- 310. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181
- 311. Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA
- 312. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA

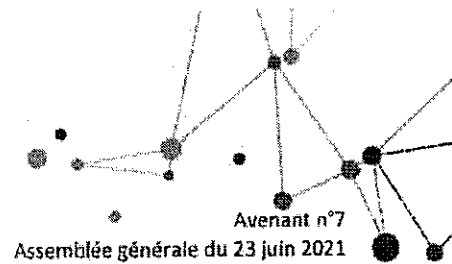


- 313. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA
- 314. Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB
- 315. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA
- 316. Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB
- 317. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
- 318. Korian de RUGLES La Risle - MF - E081
- 319. Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA
- 320. Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVb
- 321. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA
- 322. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143
- 323. Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA
- 324. Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA
- 325. LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF
- 326. Le Normandy
- 327. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
- 328. MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC
- 329. MAIA Bocage Ormais
- 330. MAIA Centre Orne ALENCON
- 331. MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE
- 332. MAIA Orne Est
- 333. Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON
- 334. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER
- 335. Maison de santé du Pays Neufchatelois NEUFCHATEL EN BRAY
- 336. Maison de Santé GAILLEFONTAINE
- 337. Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE
- 338. Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine
- 339. MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville
- 340. MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76
- 341. MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte
- 342. MAS d'EPAIGNES
- 343. MAS d'EVREUX Home Nicolas
- 344. MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
- 345. P2RS de Normandie Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie
- 346. Planeth Patient
- 347. Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY
- 348. Pôle Santé Ouest Cotentin LES PIEUX
- 349. Polyclinique de La Baie AVRANCHES
- 350. Polyclinique de DEAUVILLE
- 351. Polyclinique de La Manche SAINT LO
- 352. Polyclinique de LISIEUX
- 353. Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
- 354. Polyclinique du Parc de CAEN
- 355. PREHAD 276 Plateforme Régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276
- 356. PSLA de COUTANCES
- 357. PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie



- 358. PSLA de LA HAYE DU PUTTS - Sisa Sabinius
- 359. PSLA de L'AIGLE
- 360. PSLA de SAINT JAMES
- 361. PSLA de VILLEDIEU LES POELES
- 362. PSLA de VIRE du Bessin
- 363. PSLA du Canton d'Honfleur
- 364. PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE
- 365. PTA Sud Eure
- 366. PTA Vexin Maison de Soins et de Promotion de la Santé
- 367. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
- 368. Radiologie de CAEN Saint Martin
- 369. RéPsy 76 Réhabilitation Psychosociale
- 370. Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)
- 371. Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP)
- 372. Réseau ONCO Normand
- 373. Réseau ONCO Normandie
- 374. Réseau Respect
- 375. Résidence La Bulsonnière ISNEAUVILLE
- 376. RESOPAL Territoire de Dieppe
- 377. RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seine
- 378. RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome
- 379. SELARL de médecins ILC M TUBIANA
- 380. SESAME Autisme Normandie
- 381. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais
- 382. SOS Médecins CAEN
- 383. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
- 384. TELAP
- 385. TELEPHARM
- 386. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
- 387. UGECAM CRMPR Les Herblers BOIS GUILLAUME
- 388. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen
- 389. URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie
- 390. URPS Infirmiers Normandie
- 391. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
- 392. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
- 393. Ville de CAEN
- 394. X-RAY Expert en radiologie

Sont convenus des stipulations suivantes :



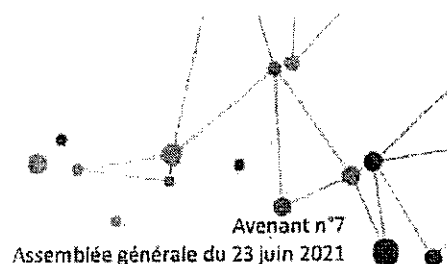
## PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **23 juin 2021**.

L'avenant 7 a pour objet :

- L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé ;
  - Le retrait de membres du GCS Normand'e-santé ;
  - Les modifications relatives à la dénomination de membres.
- Modification de la dénomination du GCS Accompagner et soigner ensemble Bessin pré bocage en **AXANTE** (Collège D « Réseaux de santé et Structures Transversales »).
  - Modification de la dénomination de l'ADAPEI Les Papillons Blancs de l'Eure en **ADAPEI 27** (IME des ANDELYS Le château) (Collège D « Réseaux de santé et Structures Transversales »).
  - Suite à la fusion le 1er janvier 2021, des EHPAD de BARENTON (50) Elisabeth Vézard et de LE TEILLEUL (50) Les 3 Provinces pour constituer l'EPSM « Les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard » tout en conservant les 2 sites géographiques :
    - A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée l'EPSM « Les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard » (Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »)
    - Se sont retirés**, les membres délibératifs du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » :
      - L'EHPAD de BARENTON (50) Elisabeth Vézard.
      - L'EHPAD de LE TEILLEUL (50) Les 3 Provinces.
  - Suite à la dissolution, le 18 mars 2021, de l'association DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf,
    - S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2021**, le **membre délibératif** du Collège D « Réseaux de santé et structures transversales » l'association DOUSOPAL Réseau de soins palliatifs Territoire de Santé de Rouen Elbeuf.
  - Suite à la dissolution, le 9 juin 2021, de l'association Basse-Normandie Santé,
    - **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2021**, le **membre délibératif** du Collège D « Réseaux de santé et structures transversales » Basse-Normandie Santé.
  - Suite à la cessation d'activité de l'HAD de Bayeux relevant de l'association SMDB Soins et Maintien à Domicile du Bessin, l'activité a été transférée au CHAB Centre Hospitalier Aunay-Bayeux :





- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2021**, le **membre délibératif** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » l'HAD de BAYEUX Soins Maintien à domicile du Bessin.
- **S'est retiré** du groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2021**, le **membre délibératif** du Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux » EHPAD Saint Just du HAVRE.
- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2021**, le **membre délibératif** du Collège B « Villes » PSLA VILLEDIEU LES POELES,
- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 juin 2021**, les **membres délibératifs** suivants :

Collège B « Villes »

1. GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN

Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

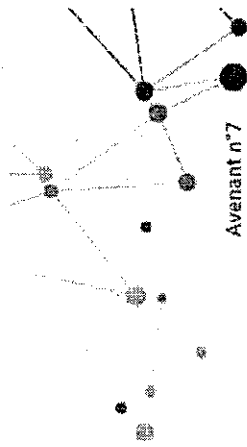
1. APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY (27)
2. APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR (14)
3. Association Le Pré de la Bataille de ROUEN (76)
4. EHPAD de DUCLAIR L'Archipel (76)
5. EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frènes - Les Châtaigniers (61)
6. EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française (14)
7. EHPAD de ROUEN Fondation Lamauve (76)
8. EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran (53)
9. EHPAD de SEES Anaïs (61)
10. Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala) (76)
11. MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne (61)

Collège D « Réseaux de santé et Structures Transversales »

1. France Alzheimer Manche

Article III : Modification de l'annexe 1

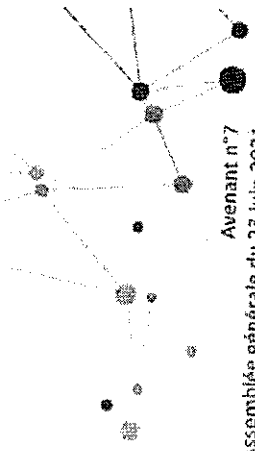
L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :



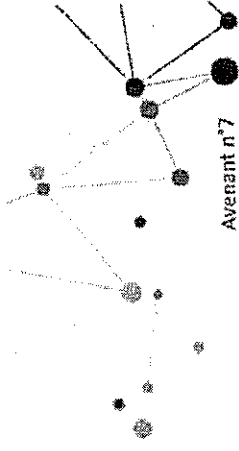
## Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

### Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

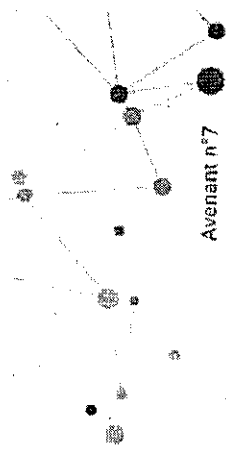
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme CAUJET Christelle	15,96 €
Association Médicale des Urgences du Havre	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	15,96 €
Association Pierre Noal	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Almeiz BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	15,96 €
AUB Santé de SAINT GREGOIRE	Établissement sanitaire	1 boulevard de la Boutière CS 86846 35768 SAINT GREGOIRE	M. ROLLAND Philippe	15,96 €
Centre François Baclesses CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André	15,96 €
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 75000 ROUEN	M. VERA Pierre	15,96 €
Centre Hospitalier d'ALENCON - MAMIERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	15,96 €
Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE	Établissement public de santé	rue des Mennes 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	15,96 €



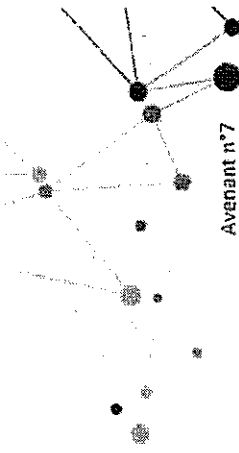
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de BERNAY	Établissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	Mme COTTON Sandrine	15,96 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	15,96 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	15,96 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. MARIE Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	15,96 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Duréu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme ABOKI Camille	15,96 €
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	M. AUTRET Jean-Yves	15,96 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. PEAN Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Établissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. LISMONDE Jean-Marc	15,96 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DESIARDINS Véronique	15,96 €
Centre Hospitalier de L'ANGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'ANGLE	M. LE BRIERE Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Établissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	M. DELAHAIS Olivier	15,96 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	15,96 €
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	15,96 €
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Etablissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	M. RIFFLET Jérôme	15,96 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Blisson	Etablissement public de santé	4 rue Roger Aimé 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de MONT-SAINT- AIGNAN Le Belvédère	Etablissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur - BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	M. BLOCH Yves	15,96 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Etablissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE 18 rue de la 30ème Division	M. LEVERT Hervé	15,96 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Bulsson	Etablissement public de santé	Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	15,96 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Etablissement public de santé	4 Route de Gaillierfontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle	Etablissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. VILAIN Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE	Etablissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Esfran	Etablissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis	Etablissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LO	M. MARIE Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE- DU-HARCOUËT	Etablissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. GLEVAREC Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Etablissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	Mme DELACLOS Marie	15,96 €



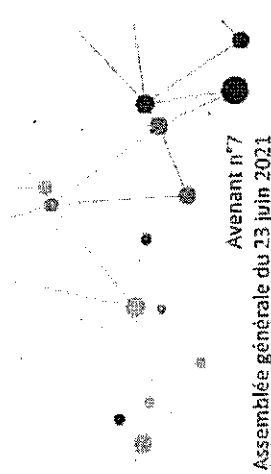
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Mme GERARD Isabelle	15,96 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	15,96 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN Bois Petit	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Lucien	15,96 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VINCENZUTTI Vincent	15,96 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	Mme LEFRANC Laura	15,96 €
Centre Hospitalier de VILLEDIEU LES POELES	Établissement public de santé	12 rue Jean Gasté 50800 VILLEDIEU LES POELES	M. ALLOMBERT Joanny	15,96 €
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	15,96 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	15,96 €
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	15,96 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	Mme COTTON Sandrine	15,96 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. WATERLOT Patrick	15,96 €
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Établissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	15,96 €
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur Marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	15,96 €



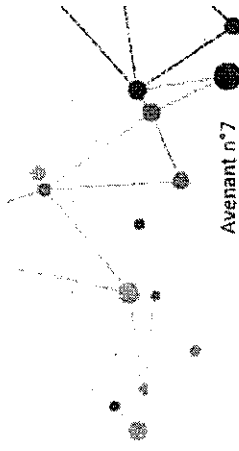
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villiers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	M. POILLERAT Didier	15,96 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	15,96 €
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germon 76000 ROUEN	Mme DESJARDINS Véronique	15,96 €
Clinique Bergouignan d'EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	15,96 €
Clinique Bourdes de la Seine YVETOT	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	Mme LIEVREMONT Katia	15,96 €
Clinique d'ALENCON	Établissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. BERARD Pierre-François	15,96 €
Clinique de L'Abbaye FECAMP	Société anonyme	104 avenue Pdt F Mitterrand 76400 FECAMP	Mme DUQUENNOY Camille	15,96 €
Clinique de L'Europe ROUEN	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28, Rue de Méridienne – BP 2048 X 76040 ROUEN CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	15,96 €
Clinique des Essarts GRAND-COURONNE	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	Mme CADET Lylla	15,96 €
Clinique Des Ormeaux LE HAYRE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAYRE	M. NUNOU-NGNINKELU Bertin	15,96 €
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Établissement Privé de santé	3 bis rue de la Croix 50200 COUTANCES	M. AUFFRET Patrick	15,96 €
Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OJIN Richard	15,96 €
Clinique Héméra YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	14 A Avenue Foch 76190 YVETOT	M. WAECHTER Emmanuel	15,96 €
Clinique Les Portes de l'Èvre VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. SAVINO Tristan	15,96 €

Page 18 sur 47

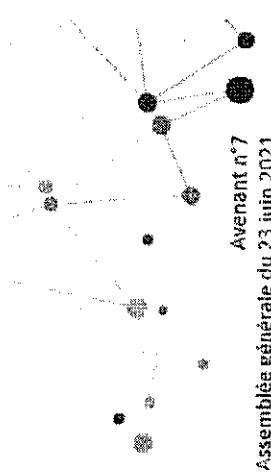


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. RAFLE Jean Luc	15,96 €
Clinique Mégival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT-AUBIN SUR SCIE	Mme POUSSÉ Marie Christine	15,96 €
Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	Mme CHASTAN Delphine	15,96 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	15,96 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	15,96 €
Établissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	15,96 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Bakimoro CS 71308	M. BERTRAND Xavier	15,96 €
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	50008 SAINT-LO CEDEX 15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	15,96 €
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Établissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	M. Martin TRELAT	15,96 €
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	15,96 €
Hopital Asselin-Hedelin d'YVETOT	Établissement Public en Santé	7 rue du Champ de Courses 76190 YVETOT	Mme MOCHALSKI Michelle	15,96 €
Hopital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle	Établissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme MAILLARD Brigitte	15,96 €

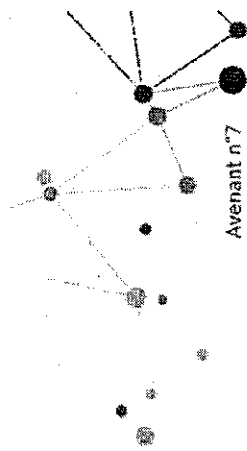


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musée (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	15,96 €
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. LEBRIERE Jérôme	15,96 €
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BOUCHARD Raphaël	15,96 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. VALES Stéphane	15,96 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	M. DANAU Jean-Pierre	15,96 €
Hôpital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Brèche 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	15,96 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	15,96 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme BLANC Agnès	15,96 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	15,96 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	Mme PLEY Christelle	15,96 €
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	15,96 €
Polyclinique de La Baie AVRANCHES	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	15,96 €
Polyclinique de DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	M. LOUIS Patrick	15,96 €





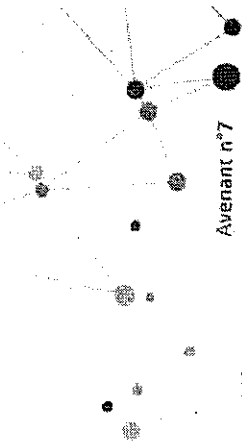
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Polyclinique de La Manche SAINT LO	Etablissement Privé de santé	45 rue Kœhlig 50000 SAINT LO	M. AUFFRET Patrick	15,96 €
Polyclinique de LISIEUX	MCO privé	175 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. LOUIS Patrick	15,96 €
Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	15,96 €
Polyclinique du Parc de CAEN	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Gwynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	15,96 €



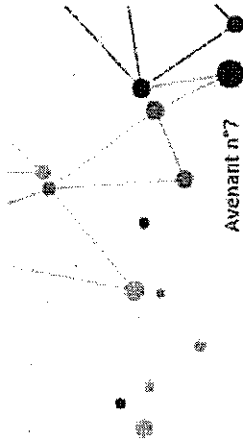
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Collège B – Collège « Ville »

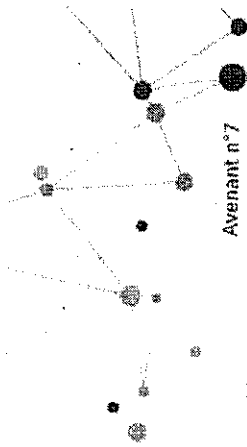
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Télémédecine de SAINT GEORGES	Association	Mairie 26 Grande Rue 50720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	Mme JOSROLAND Suzy	44,12 €
Cabinet Médical EVREUX	Cabinet médical libéral de groupe	16 rue des Fusilles 27000 EVREUX	M. GIRAULT Christophe	44,12 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de BAYEUX Mutualité	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. MEISSONNIER Sylvain	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé de DIVES SUR MER Mutualité	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. MEISSONNIER Sylvain	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé d'HEROUVILLE SAINT-CLAIR Mutualité	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MEISSONNIER Sylvain	44,12 €
Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU Croix Rouge Française	Association de type loi 1901	9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme FIQUET LEVEQUE Corinne	44,12 €
CIM - Centre d'Imagerie Médicale Saint Quentin	SCM Imagerie Médicale	31 Rue Saint-Quentin 14400 BAYEUX	Mme SERRA Paola	44,12 €
CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	44,12 €
GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN	Groupement d'intérêt économique	16 rue Claude Bloch 14000 CAEN	M. BOULE	44,12 €
Groupe Médical des Eaux-Mêlées DUCLAIR	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	44,12 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
HAD Soins Santé Argentan	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD Anne	44,12 €
Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN	Groupeement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marine 76000 ROUEN	M. LARDENOIS Laurent	44,12 €
Imagerie Médicale du 109 FLERS	SEL	109 rue de Messel 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	44,12 €
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	44,12 €
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHADI Arash	44,12 €
Maison de santé du Pays Neufchateleais NEUFCHATEL EN BRAY	SISA USB	8 route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. SCHUERS Matthieu	44,12 €
Maison de Santé GAILLEFONTAINE	SISA	2 rue de Paris 76870 GAILLEFONTAINE	M. BALOUET Bastien	44,12 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire de CROISY SUR ANDELLE	SISA	34 route de la Capelle 76780 CROISY SUR ANDELLE	M. BOISDIN Guillaume	44,12 €
Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine	SISA Pluridis	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	44,12 €
Pôle de Santé Pluridisciplinaire de RONCEY	En cours	Mairie 50210 RONCEY	M. LANÉRY François	44,12 €
Pôle Santé Ouest Cotenin LES PIEUX	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Route du Rozeil 50340 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	44,12 €
PSLA de COUTANCES	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DELDLY Frédéric	44,12 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale Créactive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	44,12 €



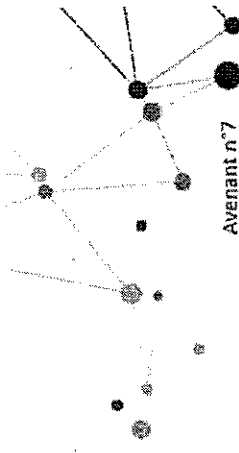
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PSLA de LA HAYE DU PUNTS - Sisa Sabinius	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUNTS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	44,12 €
PSLA de L'ANGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'ANGLE	M. COLASSE Patrick	44,12 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	44,12 €
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	44,12 €
PSLA du Canton d'Honfleur	Maison de santé Multi-sites	302 Chemin de la Butte 14600 EQUEMAUVILLE	Mme BRULLIARD-DELAMARE Sandrine	44,12 €
Radiologie de CAEN Saint Martin	Société par Actions Simplifiée (SAS)	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	M. PIEL Gérard	44,12 €
SELARL de médecins ILC M TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS	Mme WEBER Virginie	44,12 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAYRE	M. BLONDET Matthieu	44,12 €
SOS Médecins CAEN	Association de type loi 1901	3 place Jean Nouzille 14000 CAEN	M. GUILLEMETTE Eric	44,12 €
X-RAY Expert en radiologie	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAYRE	Dr PUECH Nicolas	44,12 €



Avenant n°7  
Assemblée Générale du 23 juin 2021

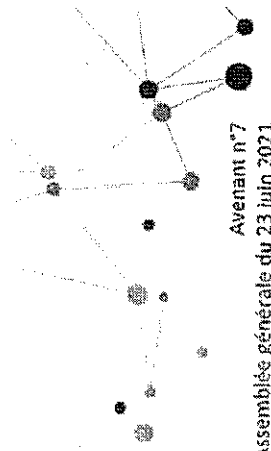
Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACAS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucciari La Glacierie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme ZERGER Chloé	4,50 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070	M. CORDIER Pascal	4,50 €
ADAPEI 27 IME des ANDELYS Le château - Les papillons blancs	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR 19 avenue du général de Gaulle 27700 LES ANDELYS	Mme WILLEKENS Erna	4,50 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	50 rue de la Poterne 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,50 €
ANPAA - Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunals 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	4,50 €
APEER - Association Pour l'éducation et la Réadaptation de TILLY	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Route de Vernon 27510 TILLY	Mme GUTTON Anne	4,50 €
APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique à but non lucratif	3 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme BEAULIEU Marie-Christine	4,50 €
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE 4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	Mme GALEA Nathalie	4,50 €
Association Gaston Mialaret	Association Medico Sociale		M. COCHET Samuel	4,50 €
Association Le Pré de la Bataille de ROUEN	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	39 rue du Pré de la Bataille 76000 ROUEN	Mme LION Sophie	4,50 €

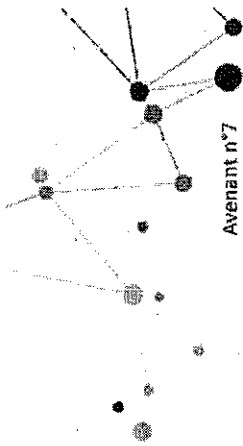


Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Sainte Marie - Saint Joseph	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,50 €
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	M. DUJOLS Thibault	4,50 €
CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN	Centre communal d'action sociale (CCAS)	Hôtel de Ville 10 place Napoléon - BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN	M. ARRIVE Benoit	4,50 €
CCAS de COUTANCES	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	M. COUSIN Jean-Manuel	4,50 €
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,50 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gériatrique	Etablissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,50 €
CIAS CC Côte Ouest Centre Manche EHPAD de CREANCES-LESSAY	Etablissement Sanitaire Médico-Social	62 rue des Ecoles 50710 CREANCES	Mime BERNARD Paule-Emmanuelle	4,50 €
CIAS des Pays de l'Aigle	Centre communal d'action sociale (CCAS)	5 place du Parc 61300 L'AIGLE	M. SELLIER Jean	4,50 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6 avenue de Glatbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,50 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGEÇAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LEYENDECKER Gilles	4,50 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chantour	Etablissement Social et Médico-Social Communal	21 rue Fernand Lechantour 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSIMINA Amar	4,50 €
EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)	Etablissement social et médico-social intercommunal	35 avenue Winston Churchill 61000 ALENCON	M. BLOTTIERE Patrick	4,50 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENCON	Mme PRIMA Stéphanie	4,50 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Établissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme DELCOURT Pauline	4,50 €
EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	21 rue Auguste Perret 76680 ARQUES LA BATAILLE	M. LECONTE Stéphane	4,50 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,50 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	4,50 €
EHPAD d'AUMAISE Résidence du Duc	Établissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMAISE	M. GUILARD Christophe	4,50 €
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,50 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe Domusvi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	Mme TROTTE Marie	4,50 €
EHPAD de BEMECOURT L'Astérina	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	20 Chemin du Patrouillet 27160 BEMECOURT	Mme ROGER Micheline	4,50 €
EHPAD de BIEVILLE-BELVILLE Les Parvenches	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BELVILLE	Mme LEGER Jennyfer	4,50 €
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cornailles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,50 €
EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	650 Rue R. Pinchon 76230 BOIS GUILLAUME	M. GAALLOUL Naïm	4,50 €
EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omega'age	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	M. CANINO Thierry	4,50 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude	Établissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,50 €

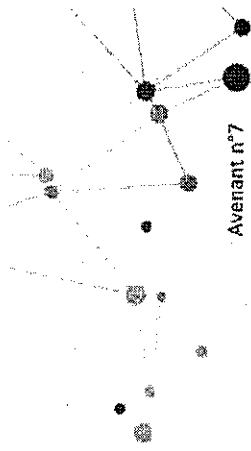


Avenant n°7  
Assemblée Générale du 23 juin 2021

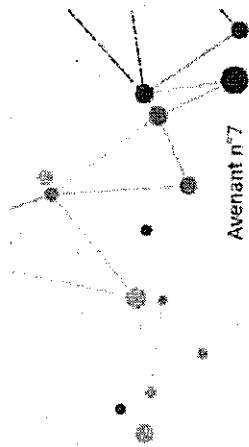
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BRECEY Résidence des Merisiers	Fonction Publique Territoriale	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie-Paule	4,50 €
EHPAD de BREHAL Péreau-Lejantel	Établissement social et médico-social intercommunal	21 rue du Rallye - BP38 50290 BREHAL	Mme GHAZALI Latifa	4,50 €
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Établissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	Mme LEFRANC Laura	4,50 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. MACHURET Patrick	4,50 €
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Molissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. BLONDEAU Stéphane	4,50 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,50 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,50 €
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	M. LE MESTRE Christophe	4,50 €
EHPAD de CABOURG Les Héliades	Association loi de 1901	6C avenue des Dunettes 14390 CABOURG	M. DAVID Liorel	4,50 €
EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,50 €
EHPAD de CAEN Henry Dumant Croix Rouge Française	Établissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme TALLET Sophie	4,50 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Maiffière 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,50 €
EHPAD de CAEN La Demi-Lune Groupe DomusVI	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPPER Gaëtan	4,50 €
EHPAD de CAEN La Palmerie Groupe DomusVI	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emilie	4,50 €

Page 28 sur 47

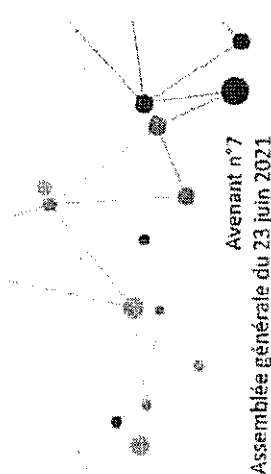




Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA	Société Anonyme	92 rue Saint Martin 14000 CAEN	Mme VARIN Laëtitia	4,50 €
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Mélon 14000 CAEN	Mme DUBOURG Sylvie	4,50 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCIET Clément	4,50 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,50 €
EHPAD de CANTELEU Jean Ferrat Mutualité	Organisme mutualiste	Allée de Flore 76380 CANTELEU	M. MEISSONNIER Sylvain	4,50 €
EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médecins	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme ELLEBOODE Laurence	4,50 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	Mme BERTHE Anne	4,50 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Etablissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. DELAHAIS Olivier	4,50 €
EHPAD de CAUDEBEC LES ELBEUF Lecallier Lerche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76520 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,50 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet	Société par action simplifiée	5 impasse Boscop 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme GOHEL Françoise	4,50 €
EHPAD de CERENCES Lempérière- Lefebvre	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,50 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,50 €
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,50 €
EHPAD de CETON Résidence Neyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,50 €

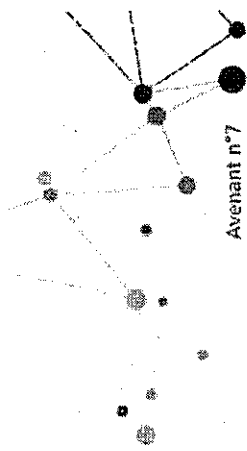


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CHANU Les Tillouls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	Mme BARBELIVIEN BUFFARD Caroline	4,50 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille	Établissement social et médico-social	7 rue de la Bucaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUIFFARD Antoine	4,50 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Établissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	Mme BAUDET Claire	4,50 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	Mme CRESSON Véronique	4,50 €
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe Mutualité	Société Mutualiste	1 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	M. MEISSONNIER Sylvain	4,50 €
EHPAD de CONCHES-EN-OUCHE Les Reflets d'Argent	Établissement public communal d'hospitalisation	25 Rue du Docteur Paul Guilbaud 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYMECK André	4,50 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme DILASSER Aurélie	4,50 €
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	4,50 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	Mme BOUL Evelyne	4,50 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,50 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	4,50 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Flandrière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme PLAUD Isabelle	4,50 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,50 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,50 €



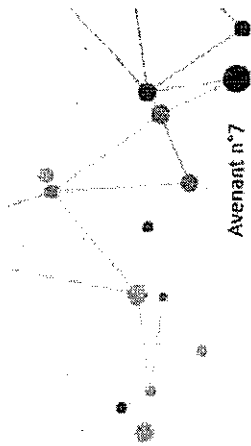
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVI	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	Mme CHARLON Bénédicte	4,50 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Etablissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,50 €
EHPAD de DUCLAIR L'Archipel	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	89 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	M. DAYT Jean-Yves	4,50 €
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	Mme CHELKA Valérie	4,50 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,50 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullès 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOU Thomas	4,50 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufills	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	M. GUILARD Christophe	4,50 €
EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers	EPMS	43 rue de Spilsby 72130 FRESNAY SUR SARTHE	Mme KAKOL	4,50 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	M. GUILARD Christophe	4,50 €
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebourg BP 90223 76123 GRAND QUEVILLY CEDEX	M. VENARD Jean-Marc	4,50 €
EHPAD de GRANVILLE L'Émeraude ORPEA	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	4,50 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,50 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois	Etablissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	4,50 €
EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA	Société Anonyme	37 rue de Seriez 27750 LA COUTURE BOUSSEY	Mme TROCHERIE Chantal	4,50 €



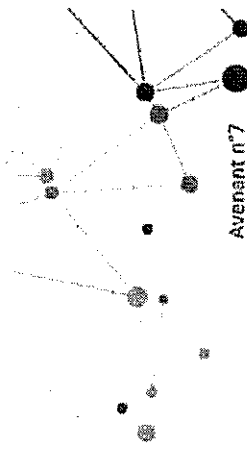
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Fiers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	M. LE BARRON Sandrine	4,50 €
EHPAD de LA FEUILLE Résidence Noury	Etablissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLE	M. LE MESTRE Christophe	4,50 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	Mme DEPRES Amélie	4,50 €
EHPAD de LA HAYE-PESNEL Georges Pauvreil	Etablissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	4,50 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	Mme LANDAIS Camille	4,50 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme DAMAS Claudine	4,50 €
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés	Etablissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	M. VIGNESOULT Hervé	4,50 €
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Toumiers 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,50 €
EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Peltonnière	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Chanceaux 61400 LE PIN LA GARENNE	Mme BACHELIER Michèle	4,50 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Bernard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,50 €
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	4,50 €
EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivaillères	Société par Actions Simplifiées	80 rue Sainte-Marguerite 27100 LE VAUDREUIL	Mme VINCENT Christine	4,50 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	4,50 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Lederc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,50 €



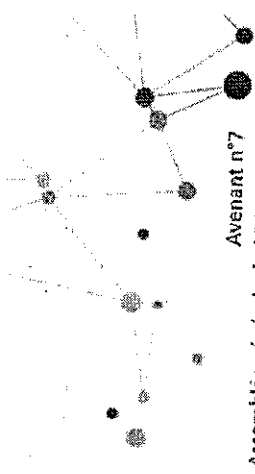
Avenant n°7  
Assemblées générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,50 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme LEVEUGLE Dominique	4,50 €
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,50 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALAGUET Marianne	4,50 €
EHPAD de MARGIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARGIGNY LE LOZON	Mme LEROUGE Carole	4,50 €
EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Caillly	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,50 €
EHPAD de MONDEVILLE La Source Mutualité	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	Mme CEVAËR Valérie	4,50 €
EHPAD de MONTSENELLE La Haye-Montsenelle St Jean (CIAS de Montsenelle)	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 route des Moulins Prétot Ste Suzanne 50250 MONTSENELLE	Mme BROCHARD Michèle	4,50 €
EHPAD de MORGNY LA POMMERAIE Les Trois Hameaux	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAIE	M. BOUET Jérôme	4,50 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise. 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LEBIGRE Danièle	4,50 €
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Chemin de la Romnerie 61350 PASSAIS	Mme LE BARRON Sandrine	4,50 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,50 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Etablissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,50 €

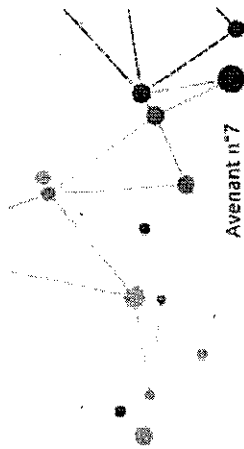


Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française	Association Loi 191 Reconnu d'Utilité Publique	Route de Grandcamp Maisy 14520 PORT EN BESSIN HUPPAIN	M. SARRABEZOLLES Renaud	4,50 €
EHPAD de REFFUVEILLE Les Tilleuls	Centre Intercommunal d'Action Sociale	Le Bourg 50520 REFFUVEILLE	Mme HUCHET Marie-Paule	4,50 €
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Coiffet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,50 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLEY Anne	4,50 €
EHPAD de ROUEN Fondation Lamaue	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	101 rue du Renard 76000 ROUEN	Mme LEMOINE Fabienne	4,50 €
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,50 €
EHPAD de ROUEN La Pleiade	Centre communal d'action sociale (CCAS)	16 Rue Jacques Fourray 76100 ROUEN	M. EMO Jean-Luc	4,50 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,50 €
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme CHARNET Sonia	4,50 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Établissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	Mme LEFRANC Laura	4,50 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CHAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CHAMESNIL	M. LECOQ Denis	4,50 €
EHPAD de SAINT ANDRE DE L'EURE Le Bois La Rose	SAS	6 rue du Clos Bourdin 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE	Mme ARABEYRE Corinne	4,50 €
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,50 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,50 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme TRUËBA DE LA PINTA Dolores	4,50 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY Julie	4,50 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périphérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,50 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBY	Société mutualiste	1 Bis Avenue du Val l'Abbé 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DA CLUNHA LEAL Sandrine	4,50 €
EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi	SAS	2 Rue des Brioleurs 14130 SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Mme PLEY Christelle	4,50 €
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,50 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN Dominique	4,50 €
EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent	Société Anonyme	780 Rue de l'Exode 50000 SAINT LO	Mme LEPELLETIER Virginie	4,50 €
EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA	Société Anonyme	7 rue Marie de Vaudémont 27370 SAINT PIERRE DE BOSGUERARD	M. LE NOE Jérémie	4,50 €
EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran	Centre communal d'action sociale (CCAS)	18 Rue Dr Poirier 53370 SAINT PIERRE DES NIDS	M. GUILLOUX Philippe	4,50 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,50 €
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Etablissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,50 €

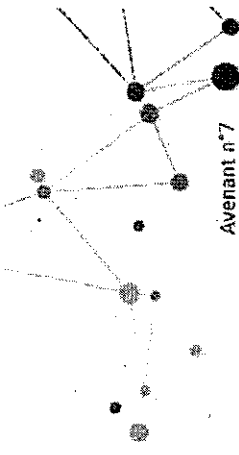


Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Uces-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Uces 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. LEBRETON Bertrand	4,50 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Établissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS DINA	4,50 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Établissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme Maiwenn THOËR LE BRIS	4,50 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure Groupe DomusVi	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	Mme PILOTT SYLVIE	4,50 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	11, rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	Mme BERTHE Anne	4,50 €
EHPAD de SARTILLY Résidence Au Bon Accueil	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50300 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme CHAZALI Latifa	4,50 €
EHPAD de SEES Anais	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 rue Eiffel - CS 50267 61008 ALENCON CEDEX	M. BRUEL Pascal	4,50 €
EHPAD de SEES Miséricorde	EHPAD à but on lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. DISPA François	4,50 €
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,50 €
EHPAD de THAON Résidence du Parc	Établissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	Mme DAVENET Séverine	4,50 €
EHPAD de THURY HARCOURT LE HOMM Asile de Marie	Établissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK Marie-Céline	4,50 €
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epiéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	4,50 €
EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,50 €

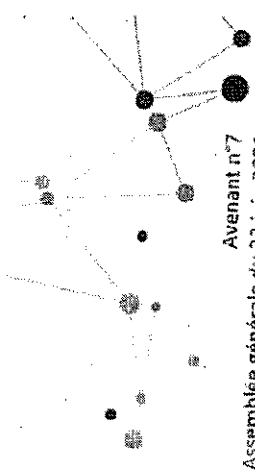


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,50 €
EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Les Jonquilles	Centre communal d'action sociale (CCAS)	2 Rue Jean Moulin 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme MOLNAR Jeamine	4,50 €
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Moisy-Littry 14710 TREVIERES	M. LEMOINE Aurélien	4,50 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DELCOURT Pauline	4,50 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,50 €
EHPAD de TRUN Pierre Wadler	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. RIANT Yves	4,50 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,50 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIE Elise	4,50 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,50 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,50 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	Mme LEVY Sarah	4,50 €
EHPAD d'ECOUJS Les Quatre Vents	Etablissement médico-social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUJS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,50 €
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Établissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	M. EUDE Stéphane	4,50 €
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Établissement social et médico-social	10 place de l'Église 76630 ENVERMEU	M. AUTRET Jean-Yves	4,50 €



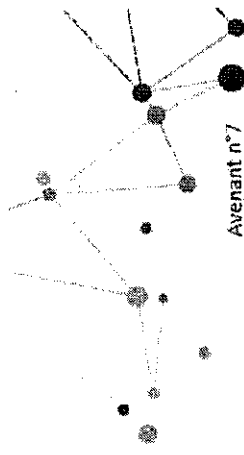
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'EPRON L'Orée du Golf Mutualité	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gougues ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. MEISSONNIER Sylvain	4,50 €
EHPAD d'ETRETAT Ecole du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme BUISSON Audrey	4,50 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	M. DUPUIS Jean-Charles	4,50 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Établissement social et médico-social communal	4 Place Française de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,50 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asiatlys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,50 €
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa Mutualité	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	M. MEISSONNIER Sylvain	4,50 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Établissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,50 €
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,50 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,50 €
EHPAD d'OUISTREHAM Rivabel'Age	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	5 avenue Colonel Dawson - BP 111 14150 OUISTREHAM	Mme PINEAU Gaëlle	4,50 €
EHPAD du TREPOT Jean Ferrat	Établissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPOT	Mme TRUEBA DE LA PINTA Dolores	4,50 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,50 €
EHPAD Publics du Havre Les Escalles	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	M. JAMMET Philippe	4,50 €

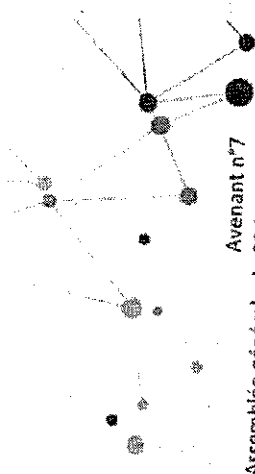


Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

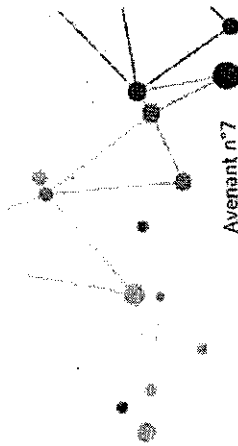
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Place de l'hôtel de ville 14260 AUNAY SUR ODON	M. KERFOURN Jean-Marie	4,50 €
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,50 €
EPMS de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard	Etablissement social et médico-social départemental	162 rue de Montégise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,50 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Etablissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,50 €
Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)	Fondation	29 Avenue Maréchal Foch 78300 POISSY	Mme ANTONINI-CASTERA	4,50 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche - EHPAD de REFFUVELLE	Groupement de coopération sanitaire à gestion publique	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme Anne-Laure BUTAULT	4,50 €
IDIEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'insertion	Etablissement social et médico-social départemental	Route de Sahrus - BP 4 76380 CANTELEU	M. GOUNEL Eric	4,50 €
IMS de BOLBEC	Etablissement social et médico-social intercommunal	62 Avenue Louis Debray - BP 60152 76210 BOLBEC	M. DANOS Thierry	4,50 €
ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique	Régime général de sécurité sociale	St Léonard 76400 FECAMP	M. LAPLACE Sylvain	4,50 €
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Breblette 61100 ALENCON	M. SIGNABOUT Frédéric	4,50 €
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,50 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	Mme VALLEE Cécilia	4,50 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27300 BUEIL	M. BURDERZY Stéphane	4,50 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STE1EA - E1EA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. PAIN Sandra	4,50 €
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - E1HA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme LEGRAND Carine	4,50 €
Korian de LISIEUX Villa Béat - STEFMA - E1BB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	M. BERTOU Thierry	4,50 €
Korian de MONTVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Vardières - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,50 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,50 €
Korian de ROUEN Les Cent Clochers	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'Église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme ROBINET Françoise	4,50 €
Korian de RUGLES La Risle - MF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	M. PERNA Francis	4,50 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHYB	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,50 €
Korian d'ÉQUEURDREVILLE La Goëlette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 ÉQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,50 €
Korian d'ÉVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 ÉVRECY	M. GILLES Christophe	4,50 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faïtherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. MOREAU Jean-Philippe	4,50 €
Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées	Association loi 1901 ou assimilée	75 rue Emile Zoia 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,50 €



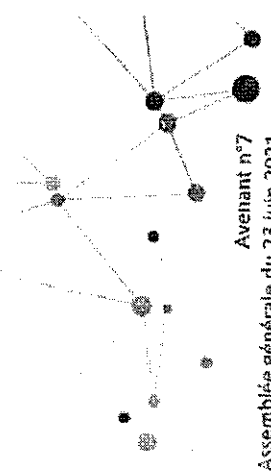
Membre adhérent	Forme Juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Maison d'Accueil du Beuvron SAINT SENIER DE BEUVRON	Organisme privé non lucratif	12 route de Saint James 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON	M. EBENGA ZULA Norbert	4,50 €
MAS de GUICHAINVILLE La Haye Berou-Guichainville	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	La Haye Berou 27930 GUICHAINVILLE	Mme PRINCE Hélène	4,50 €
MAS de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE Autisme 76	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Complexe Terres de Rouvre - 24 Bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme DUFRANNE Aurélie	4,50 €
MAS de SAINT-GEORGES-MOTEL Home Charlotte	Association loi 1901 ou assimilé	3 Route de Louye 27710 SAINT GEORGES MOTEL	Mme LE RETIF Eliane	4,50 €
MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Penant ADAPET de l'Orne	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3-5 rue de vaucelles 61250 VALFRAMBERT	M. GEORGE Yann	4,50 €
MAS d'EPAIGNES	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Mas d'Epaignes 27260 EPAIGNES	M. LECACHELEUX	4,50 €
MAS d'EVREUX Home Nicolas	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	12 bd Jules Janin 27000 EVREUX	Mme LE RETIF Eliane	4,50 €
MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi - Médico-Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUYRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,50 €
Résidence La Buissonnière ISINEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISINEAUVILLE	Mme DELAITRE Ophélie	4,50 €
SESAME Autisme Normandie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	30 Route du Roncier - Le Menu Bosc 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE	M. NACHE Catalin	4,50 €
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. CHARASSIER Gérard	4,50 €
UGECAM CRMPR-Les Herbiers BOIS GUILLAUME	Privé à but lucratif	111 rue Herbeuse 76230 BOIS GUILLAUME	Mme MAUTRET Juliette	4,50 €



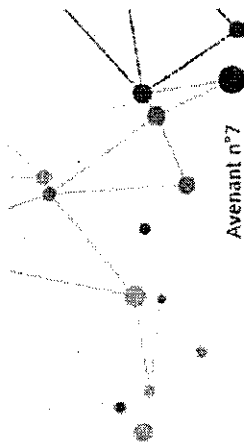
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	27,78 €
ADMIR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	M. SAVIER Olivier	27,78 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Martiale CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	27,78 €
APPOP Prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique	Association de type loi 1901	23 rue Grande Vallée 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme SAUMUREAU Simone	27,78 €
APRIC Amélioration de la PRise en charge de l'Insuffisance Cardiaque	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme BELIN Annette	27,78 €
Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	M. LECONTE Franck	27,78 €
Association Régionale NormandDys (ARN)	Association de type loi 1901	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	27,78 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hopital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	27,78 €
CLIC Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LAMOTTE Jean-François	27,78 €
Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	M VERZAUX Laurent	27,78 €

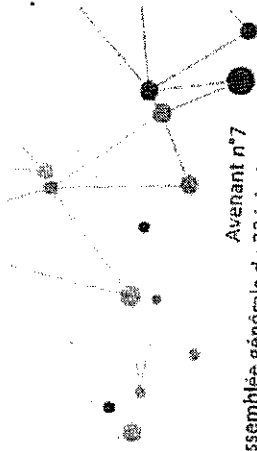


Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
France Alzheimer Manche	Association	9 Rue Daniel 50200 COUTANCES	M. SAUNIER Jean	27,78 €
GCS AXANTE Accompagner et soigner ensemble Bessin prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme LETENNEUR Laure	27,78 €
Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guymer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,78 €
MAIA Autour de la Personne Agée - CLIC	Association déclarée	4 Route d'Aumale 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	M. GUILLARD Christophe	27,78 €
MAIA Bocage Ornaïs	Association loi 1901	CLIC du Bocage - 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	27,78 €
MAIA Centre Orne ALENCON	Association	24 place de la Halle au Bié 61000 ALENCON	Mme GUILLOT Nadjage	27,78 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	Mme COQ Vanessa	27,78 €
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Brouil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBABI Ophélie	27,78 €
PIRS de Normandie - Plateforme Régionale de Ressources et de Santé de Normandie	Association de type loi 1901	2 place Alfred de Musset Immeuble Sequoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,78 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	27,78 €
PREHAD 276 Plateforme régionale des établissements d'hospitalisation A domicile 276	Association de type loi 1901	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. QUIN Richard	27,78 €
PTA Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	27,78 €



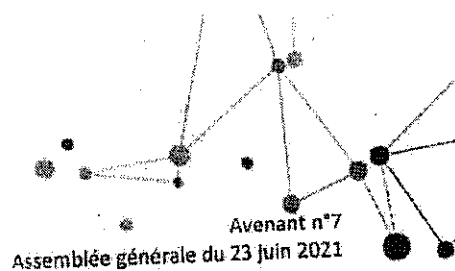
Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
PTA Sud Eure	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasies Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	27,78 €
PTA Vexin - Maison de Soins et de Promotion de la Santé	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAINSILBER Pierre	27,78 €
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTEBOIS Bénédicte	27,78 €
Répsy 76 Réhabilitation Psychosociale	Groupement de coopération sanitaire à gestion privée	4 rue Paul Eluard - Bât 125 76360 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. VICENZUTTI Lucien	27,78 €
Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)	Association de type loi 1901	3 rue du Docteur Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. GUILLOIS Bernard	27,78 €
Réseau Normand Sclérose en Plaques (RN-SEP)	Association de type loi 1901	Résidence « Les Lavandières » 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gillies	27,78 €
Réseau ONCO Normand	Association de type loi 1901	2 avenue de la libération 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. BASTIT Laurent	27,78 €
Réseau ONCO Normandie	Association de type loi 1901	28 Rue Bailly 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	27,78 €
Réseau Respect	Association déclarée	164 Rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme BANSE Julie	27,78 €
RESOPAL Territoire de Dieppe	Association déclarée	894 Route de Rouen 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. COQUAIS Julien	27,78 €
RESPA 27 Réseau Soins Palliatifs Eure Seline	Association déclarée	2 Place Alfred de Musset Immeuble Séquoia 27000 EVREUX	M. BASTIT Laurent	27,78 €
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	M. LEROY François	27,78 €
TELAP	Association de type loi 1901	30 rue Fred Scamaroni 14000 CAEN	Mme DOMP MARTIN Anne	27,78 €





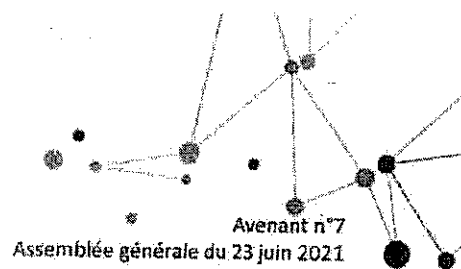
Avenant n°7  
Assemblée générale du 23 juin 2021

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
TELEPHARM	Association déclarée	23 Place Henri IV 61200 ARGENTAN	Mme GENIN-COSSIN Christine	27,78 €
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 PECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	27,78 €



## Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	65 rue Baltimore 50000 SAINT-LÔ	M. CHESNAIS Didier
FHF Fédération Hospitalière France	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	Mme JEANDET-MENGUAL Emmanèle / M. Philippe DURON
FHP Fédération Hospitalière Privée	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
FNEHAD Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
France Assos Santé URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. GRAIC Yvon
SYNERPA Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées	EHPAD les jardins de Matisse 1 rue Lebourg 76120 GRAND QUEVILLY	M. Jean Marc Venard
URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
URPS Infirmiers Normandie	20 Rue Stendhal, île Lacroix 76100 ROUEN	M. CASADEI François
URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	Mme KERDAFFREC
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick



Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant
Communauté d'Agglomération d'EVREUX Portes de Normandie	Collectivité territoriale	9 rue Voltaire 27004 EVREUX	M. LEFRAND Guy
Département de l'Eure	Collectivité territoriale	14 Boulevard Georges Chauvin CS 72101 27021 EVREUX Cedex	M. LEHONGRE Pascal
Ville de CAEN	Collectivité territoriale	Hôtel de Ville Esplanade J-M Louvel 14027 CAEN Cedex 9	M. BRUNEAU Joël

**Arrêté du 17 novembre 2021 portant création d'une plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par le centre hospitalier d'Avranches-Granville et portant modification de son autorisation sur le site d'Avranches**

Considérant l'appel à candidatures lancé le 15 avril 2021 par l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en lien avec le Conseil départemental de la Manche, pour la création d'une plateforme d'accompagnement et de répit sur le territoire MAIA du Sud-Manche ;

Considérant le projet déposé le 23 juillet 2021 par le centre hospitalier d'Avranches-Granville ;

Considérant l'avis de classement du comité de sélection d'appel à candidatures lors de sa séance du 23 septembre 2021 ;

Considérant que le projet est compatible avec les objectifs du Programme Régional de Santé de Normandie, du Schéma départemental médico-social de la Manche et du cahier des charges de l'appel à candidatures ;

**Art. 1<sup>er</sup> :** La création d'une plateforme d'accompagnement et de répit au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Arc en Sée » géré par le centre hospitalier d'Avranches-Granville, est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Art. 2 :** La capacité de l'EHPAD reste fixée à 217 lits et places répartis comme suit :

- **EHPAD L'Arc en Sée – site d'Avranches :**
  - 69 lits d'hébergement permanent, dont 20 lits pour personnes âgées Alzheimer ou maladies apparentées,
  - 10 places d'accueil de jour pour personnes âgées Alzheimer ou maladies apparentées,
  - Plateforme d'accompagnement et de répit.
- **EHPAD Paul Poirier – site de Granville :**
  - 130 lits d'hébergement permanent,
  - 8 places d'accueil de jour pour personnes âgées Alzheimer ou maladies apparentées.

**Art. 3 :** La plateforme d'accompagnement et de répit a vocation à repérer et accompagner les proches aidants s'occupant d'une personne :

- atteinte d'une maladie neuro-dégénérative (MND) dont celles visées par le plan (Alzheimer et maladies apparentées, parkinson et sclérose en plaques),
- âgée, en perte d'autonomie.

Conformément à l'instruction N° DGCS/SD3A/3B/2021/104 du 14 mai 2021, la plateforme peut exercer ses missions en direction des aidants s'occupant d'une personne atteinte d'une maladie chronique invalidante (maladie rare, cancer, etc...) ou d'une personne en situation de handicap, quel que soit l'âge.

**Art. 4 :** L'autorisation de l'EHPAD est modifiée et sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : CH Avranches-Granville N°FINESS : 50 000 005 4 Statut juridique : 14 – Etablissement public intercommunal d'hospitalisation	Entité Etablissement : EHPAD Arc en Sées - Avranches N°FINESS : 50 001 217 4 Catégorie d'établissement : 500 - EHPAD Mode de financement : 40 – TG HAS PUI
Hébergement permanent	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 711 – personnes âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 – hébergement complet internat Capacité précédente : 49 lits Capacité totale autorisée : 49 lits	
Hébergement permanent pour personnes âgées Alzheimer ou maladies apparentées	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 436 – personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 11 – hébergement complet internat Capacité précédente : 20 lits Capacité totale autorisée : 20 lits	
Accueil de jour	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 436 – personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 21 – accueil de jour Capacité précédente : 10 places Capacité totale autorisée : 10 places	
Plateforme d'accompagnement et de répit	
Code discipline d'équipement : 963 – plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) Code clientèle : 040 – aidants / aidés personnes âgées Code mode fonctionnement : 21 – accueil de jour Capacité précédente : / Capacité totale autorisée : sans capacité	
Entité juridique : CH Avranches-Granville N°FINESS : 50 000 005 4 Statut juridique : 14 – Etablissement public intercommunal d'hospitalisation	Entité Etablissement : EHPAD Paul Poirier - Granville N°FINESS : 50 001 309 9 Catégorie d'établissement : 500 - EHPAD Mode de financement : 40 – TG HAS PUI
Hébergement permanent	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 711 – Personnes âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 – hébergement complet internat Capacité précédente : 130 lits Capacité totale autorisée : 130 lits	
Accueil de jour	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 436 – personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 21 – accueil de jour Capacité précédente : 8 places Capacité totale autorisée : 8 places	

Art. 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation reste accordée pour 15 ans à compter du 2 janvier 2017. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Art. 6 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de la plateforme d'accompagnement et de répit sera réputée caduque en l'absence d'ouverture dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision.

Art. 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Signés : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé : Thomas DEROCHE Le Président du Conseil départemental de la Manche : Jean MORIN

---

◆

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

---

**Récépissé de déclaration du 5 novembre 2021 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP903932655**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de la Manche

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 14 octobre 2021 par Mademoiselle BRIERE en qualité de gérante, pour l'organisme Services d'Aide à Domicile dont l'établissement principal est situé 42 cité de la Croix Picard 50190 PERIERS et enregistré sous le N° SAP903932655 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour la Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, La Cheffe du Pôle égalité des chances, entreprises et compétences : Marie Noëlle MARIGNIER

◆

**Récépissé de déclaration du 5 novembre 2021 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP904606217**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de la Manche

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 3 novembre 2021 par Mademoiselle ROSEMONDE PASQUIER en qualité de gérante, pour l'organisme PASQUIER ROSEMONDE dont l'établissement principal est situé 1 route de Carteret Apt étage Mairie Les Perques Hameau Cavalier 50260 BRICQUEBEC et enregistré sous le N° SAP904606217 pour les activités suivantes

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour la Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, La Cheffe du Pôle égalité des chances, entreprises et compétences : Marie Noëlle MARIGNIER

◆

**Arrêté préfectoral du 15 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 19 février 2021 fixant la liste des conseillers du salarié de la Manche**

Art. 1. – La liste des personnes figurant à l'article 1 de l'arrêté susvisé du 19 février 2021 est modifiée comme suit :

Suppression :

- Monsieur Samuel GOUBAULT
- Madame Karine DUMAINE
- appartenance syndicale Madame Brigitte VIGOUROUX

Ajout :

- Monsieur Xavier GANCEL
- Monsieur Damien HALLEY

Art. 2. – les autres dispositions de l'arrêté du 19 février 2021 restent inchangées.

Signé : Le Préfet : Gérard GAVORY

Annexe

**LISTE DES CONSEILLERS DU SALARIE – Département de la Manche**  
**Arrêté du 19 février 2021 modifié par l'arrêté du 15 novembre 2021**

M. Franck ADAM	CGT	9, route de la Croix Pignot 50700 ST JOSEPH	adamf07@orange.fr	06.99.17.38.02
Mme Edith D'ARBIGNY	CFE-CGC	29, rue de Baudienville 50480 SAINTE MERE EGLISE	edith.darbigny@gmail.com	06.09.20.19.42
M. Christian AUBIN	FO	10, rue de la Hurque Equeurdreville Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN	binic22@free.fr	06.87.83.11.10
M. Jean-Michel AUBRY	CFDT	La Ruaudière 50600 LES LOGES MARCHIS	aubryjeanmichel@neuf.fr	06.50.62.06.22
M. Jean-Michel BAILLIEUX	CFDT	11, route des Vergers 50340 PIERREVILLE	jeanmichel.baillieux@yahoo.fr	06.45.31.10.65
Mme Coralie BENACCHIO	UNSA	2, l'eau du Vast 50310 EROUDEVILLE	coralie.benacchio@unsa.org	06.76.98.91.48
M. Jacques BLIN	CFDT	28, rue Jacques Prévert 50180 AGNEAUX	jacques.blin15@gmail.com	06.07.97.17.82
M. Jean BRIONNE	CFE CGC	4, rue des Lilas Guilberville 50160 TORIGNI LES VILLES	jean.brionne@orange.fr	06.88.95.90.53
M. Denis CAILLARD	CFDT	42, rue du Général Bradley 50490 ST SAUVEUR LENDELIN	denys.caillard@wanadoo.fr	06.08.84.96.92
M. Guy CAPIEMONT	CFDT	7, Hameau Dupuis 50630 LE VAST	guycapiemont@orange.fr	06.62.69.67.10
M. Eric CHALUET	CFDT	Les Douceries 50190 MARCHESIEUX	eric.chaluet1@laposte.net	06.32.29.92.65
M. Patrick CHESNEL	CFDT	9, la Haute Guette 50300 LE VAL SAINT PERE	cfdt.sud-manche@wanadoo.fr	06.79.54.80.34
M. Laurent COESPEL	FO	27, rue Carnot Tourlaville 50110 CHEBOURG-EN-COTENTIN	laurent.coespel@orange.fr	06.13.68.39.59
M. Daniel COMMAULT	CFDT	12, résidence Michel Lefouion 50420 DOMJEAN	daniel.commault@laposte.net	06.56.82.26.24
M. Eric DEBROISE	CFTC	38, la Founauderie 50210 RONCEY	eric.debroise@orange.fr	02.33.47.98.01
M. Julien DESTIENNE	CFDT	13, place de la Janière La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN	julien.destienne@free.fr	06.72.47.29.26
Mme Sandrine DIGNE		4, Le Bosq Lotissement des Jonquilles 50200 NICORPS	bertranddigne@orange.fr	06.70.35.69.36
Mme Maryse DUBOS	CFDT	2, route de Granville 50290 MUNEVILLE SUR MER	maryse.dubos67@gmail.com	06.86.22.28.13
Mme Agnès EUDES	CFDT	3, impasse La Gémédière 50320 LE TANU	jean-michel.eudes@orange.fr	06.78.26.26.65
M. Xavier GANCEL		6, rue du Mesnil 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE	xavier.gancel@orange.fr	06.79.16.55.70
M. Patrick GIGUET	FO	19, les Calais 50690 SAINT MARTIN LE GREARD	patrickgiguet@free.fr	06.80.83.05.48
M. Thierry GROUALLE	CFTC	21, résidence Jean François MILLET 50420 TESSY-BOCAGE	groualle.t@gmail.com	06.58.73.55.85
M. Patrick GUIRAUDOU	CGT	6, village de l'Eglise 50390 HAUTTEVILLE-BOCAGE	guiraudou.patrick@neuf.fr	06.80.74.54.77
M. Damien HALLEY	CGT	10, rue de la Pyramide 50620 SAINT FROMOND	dhalley@free.fr	09.53.25.56.52
M. Franck HOULGATTE	FO	43, place du Hameau Quévillon Tourlaville 50110 CHERBOURG EN COTENTIN		06.12.25.94.25
M. Régis LAURENT	CFDT	143, rue Max Pol FOUCHET OCTEVILLE 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN	regis.laurent156@orange.fr	06.73.04.85.81
M. Serge LECLERC	CFTC	10, le Quesnot de Haut 50810 LA BARRE DE SEMILLY	semilly1450@gmail.com	06.02.62.00.77
Mme Catherine MASSE	FO	Lieu-dit l'Aunay Courson 14380 NOUES DE SIENNE	grot.catherine@orange.fr	06.63.26.89.29
M. Patrice MENANT	FO	Chemin de la Chesnée 50470 LA GLACERIE	menant.patetnado@yahoo.fr	02.33.20.52.16

Mme Marie-Thérèse MOYTIER	CFDT	155, chemin de la Crespière Oteville 50130 CHERBOURG EN COTENTIN	marie.moytier@wanadoo.fr	06.32.18.62.74
M. David NOEL	CGT	10, rue d'Alican 50510 HUDIMESNIL	dano16@sfr.fr	06.70.19.04.97
M. Jean-Jacques PATUREAU	UNSPSPAEN	11, rue du Clos à Seigle 50690 NOUAINVILLE	patureau50@gmail.com	06.84.77.10.38
M. Gildas POTEY	FO	120, rue des Pommiers 50660 ANNOVILLE		06.85.41.50.23
M. Philippe POTIER	CGT	12, route du Gué Cerisier 50540 ISIGNY LE BUAT		06.78.11.29.86
M. Bruno RENARD	UNSA	Chemin de Crèvecoeur La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN	brenard.unsaspaeen@free.fr	06.06.46.17.82.
M. Didier RENE		749, rue des Ecoles Bât C 4 <sup>ème</sup> étage Résidence de la Rocade appartement 57 50400 GRANVILLE	geneheureux@free.fr	06.52.92.13.41
Mme Frédérique REVERT	UNSA	2, rue du Rivet 50310 MONTEBOURG	revertfrederique1@gmail.com	06.50.81.83.91
M. Loïc THIEULENT	FO	La Forgerie 50530 BACILLY	loic.thieulent@free.fr	06.32.34.42.72
Mme Céline VIEL	CGT	2, route de la Mare du Parc 50270 SURTAINVILLE	viel612@gmail.com	06.71.28.87.64
Mme Brigitte VIGOUROUX		21, rue de l'Eglise 50340 TREAUVILLE	brigitte-vigouroux@wanadoo.fr	06.77.05.84.88

**Récépissé du 22 novembre 2021 de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP852424530**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de la Manche

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS de la Manche le 18 novembre 2021 par Madame TIFFANY DOITEAU en qualité de gérante, pour l'organisme HOME SERVICES DE LA BAIE - MAZIER TIFFANY dont l'établissement principal est situé 19 le Gué Gautier Montaneil 50240 ST JAMES et enregistré sous le N° SAP852424530 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour la Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, La Cheffe du Pôle égalité des chances, entreprises et compétences : Marie Noëlle MARIIGNIER

**DIRECTION REGIONALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

**PRÉFET***Liberté  
Égalité  
Fraternité***Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités****Décision portant subdélégation de signature  
en matière de métrologie légale**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

**Vu** la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

**Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 43 et 44 ;

**Vu** le décret n°2015-1689 du 17 octobre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'économie et des finances ;

**Vu** le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;



- Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé ;
- Vu l'arrêté du 6 mars 2007 modifié relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2013 modifié relatif aux compteurs d'énergie électrique active ;
- Vu l'arrêté du 21 octobre 2010 modifié relatif aux compteurs de gaz combustible ;
- Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation fonctionnelle et territoriale de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie
- Vu l'arrêté n°21-045 du 19 avril 2021 du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de métrologie légale ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2021 du préfet du Calvados portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de métrologie légale ;
- Vu l'arrêté DCAT/SJIPE-2021-024 du 30 mars 2021 du préfet de l'Eure portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de métrologie légale ;
- Vu l'arrêté n°2021-101-VN du 22 novembre 2021 du préfet de la Manche portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de métrologie légale ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2021 de la préfète de l'Orne portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de métrologie légale ;
- Vu la décision du 4 octobre 2021 de la DREETS de Normandie portant subdélégation de signature en matière de métrologie légale,

## DÉCIDE

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, subdélégation est donnée à Madame Sophie DUMESNIL, directrice régionale déléguée de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, à l'effet de signer au nom de l'autorité préfectorale compétente, les décisions et autres actes et correspondances relatifs :

- à l'invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée d'un instrument de mesure ; à l'ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché ; à l'interdiction ou la restriction de mise sur le marché d'un instrument non conforme, à sa mise en service ou à son utilisation (article 5-20 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé) ;
- aux mesures prises en cas de produits non conformes à la réglementation, en cas de doute du produit sur la sécurité ou la santé des consommateurs, en cas de mise sur le marché des produits sans autorisation, enregistrement ou déclaration exigé par la réglementation,

- en cas de prestations de services non conformes à la réglementation ou non réglementées par le livre IV du code de la consommation (articles L.521-7, L.521-10, L.521-12, L.521-13, L.521-16, L.521-20 et L.521-23 du code de la consommation);
- à la délivrance du certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné (articles 7 et 8 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à l'autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée (article 12 du décret 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à l'injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type; à la suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et à la suspension de la mise sur le marché des instruments du type présentant des défauts; à la mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service; à l'interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux (article 13 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à l'approbation, à la suspension ou au retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure (en cas d'absence d'organisme désigné) (articles 18 et 23 décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à la suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné (article 21 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à l'injonction aux installateurs d'instruments de mesure de remédier à ces non-conformités ou à ces défauts et de soumettre à nouveau ces instruments à une vérification (article 26 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à la désignation et à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure ainsi qu'à la suspension ou le retrait de l'agrément (articles 36, 37 et 39 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé; arrêté du 31 décembre 2001, notamment ses articles 37, 40 et 43);
  - à la dérogation aux dispositions réglementaires lorsque les conditions techniques ou d'usage d'un instrument ne permettent pas de les respecter (article 41 du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé);
  - à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés (article 45 de l'arrêté du 31 décembre 2001 précité);
  - à la suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle) (article 10, IV, du décret n°73-788 du 4 août 1973 susvisé);
  - à la désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE (article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 8 novembre 1973, dans sa rédaction issue de l'arrêté du 13 janvier 2020);
  - à l'autorisation du contrôle des instruments par leur détenteur (article 18 de l'arrêté du 6 mars 2007 susvisé; article 25 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2013 susvisé; article 25 de l'arrêté du 21 octobre 2010 susvisé);

- au maintien des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées en application de l'article 62-3 de l'arrêté du 31 décembre 2001 susvisé ;
- à l'aménagement ou au retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure (article 62-3 de l'arrêté du 31 décembre 2001 susvisé).

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie DUMESNIL, subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GREVEZ, directeur régional adjoint et responsable du Pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie », à l'effet de signer les décisions et autres actes et correspondances visés à l'article 1er.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sophie DUMESNIL et de Monsieur Jean-Pierre GREVEZ, subdélégation est donnée à Monsieur Fabrice GRINDEL, chef du service « métrologie légale », à l'effet de signer les décisions et autres actes et correspondances visés à l'article 1er.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Sophie DUMESNIL, de Monsieur Jean-Pierre GREVEZ et de Monsieur Fabrice GRINDEL, subdélégation est donnée à Monsieur Frédéric CONDE, adjoint au chef du service « métrologie légale », à l'effet de signer les décisions et autres actes et correspondances visés à l'article 1er.

**Article 5 :** La décision du 4 octobre 2021 susvisée portant subdélégation de signature en matière de métrologie légale est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 6 :** La directrice régionale déléguée de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie et les subdélégués susnommés sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et sera également publiée aux recueils respectifs des cinq préfectures de département de cette même région.

Fait à Rouen le 30 novembre 2021

Pour les préfets de département  
et par délégation,  
la directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Normandie



Michèle LAILLER BEAULIEU

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté préfectoral n°DDPP/2019-431 du 9 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Hédès MARREC**

Considérant que Madame Hédès MARREC remplit les conditions de l'attribution de l'habilitation sanitaire provisoire en justifiant de l'inscription à une session de formation reconnue au cours des 12 mois suivants sa demande de l'habilitation sanitaire;

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 1 an à Madame Hédès MARREC, docteur vétérinaire administrativement domicilié(e) à 89 route de Portbail – 50390 ST SAUVEUR LE VICOMTE ;

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises auront été respectées, cette habilitation sanitaire sera remplacée par une habilitation sanitaire pour une durée de 5 ans renouvelable par période de 5 années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de 5 ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12

Art. 3 : Madame Hédès MARREC, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Madame Hédès MARREC pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX

**Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-432 du 9 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Marine TREMOUREUX**

Considérant que Madame Marine TREMOUREUX remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Marine TREMOUREUX docteur vétérinaire administrativement domicilié : la croix de l'Epine – 50600 ST HILAIRE DU HARCOUET.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de 5 années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de 5 ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Madame Marine TREMOUREUX s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Madame Marine TREMOUREUX pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX

**Arrêté préfectoral n°DDPP/2021-433 du 9 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à M. François AUBIN**

Considérant que Monsieur François AUBIN remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 5 ans à Monsieur François AUBIN docteur vétérinaire administrativement domicilié : la croix de l'Epine – 50600 ST HILAIRE DU HARCOUET.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de 5 années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de 5 ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Monsieur François AUBIN s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Monsieur François AUBIN pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX

**Arrêté préfectoral n°DDPP/2019-434 du 10 novembre 2021, attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Mélanie LETERRIER**

Considérant que Madame Mélanie LETERRIER remplit les conditions de l'attribution de l'habilitation sanitaire provisoire en justifiant de l'inscription à une session de formation reconnue au cours des 12 mois suivants sa demande de l'habilitation sanitaire;

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 1 an à Madame Mélanie LETERRIER, docteur vétérinaire administrativement domicilié(e) à 21 rue du rabey – 50630 QUETTEHOU ;

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises auront été respectées, cette habilitation sanitaire sera remplacée par une habilitation sanitaire pour une durée de 5 ans renouvelable par période de 5 années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de 5 ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12

Art. 3 : Madame Mélanie LETERRIER, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 4 :** Madame Mélanie LETERRIER pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

**Art. 5 :** Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**Barème du 3 novembre 2021 d'indemnisation des dégâts de gibier - Année 2021**

PRODUCTION	Précisions relatives à certaines productions Superficiés départementales	Barème national 2021			Barème retenu en 2021	Barème retenu en 2020
		Minimum en €/Q	Maximum en €/Q	MOYENNE		
<b>CEREALES-GRAINS</b>						
blé dur		30,80 €	33,20 €	32,00 €	<b>33,20 €</b>	25,90 €
blé tendre		19,40 €	21,80 €	20,60 €	<b>21,80 €</b>	17,50 €
orge d'hiver et de printemps		18,10 €	20,50 €	19,30 €	<b>20,50 €</b>	15,60 €
orge brassicole de printemps		20,20 €	22,60 €	21,40 €	<b>22,60 €</b>	16,10 €
orge brassicole d'hiver		18,70 €	21,10 €	19,90 €	<b>21,10 €</b>	15,60 €
avoine		18,30 €	20,70 €	19,50 €	<b>20,70 €</b>	17,80 €
Seigle		17,90 €	20,30 €	19,10 €	<b>20,30 €</b>	17,20 €
triticale		17,60 €	20,00 €	18,80 €	<b>20,00 €</b>	15,60 €
mélange orge-avoine-pois "bio"						
<b>CEREALES PAILLE</b>						
blé tendre					<b>7,00 €</b>	7,00 €
orge d'hiver et de printemps					<b>7,00 €</b>	7,00 €
avoine					<b>7,00 €</b>	7,00 €
autres céréales&mélange orge-av					<b>7,00 €</b>	7,00 €
<b>AUTRES CULTURES</b>						
féveroles		25,90 €	28,30 €	27,10 €	<b>28,30 €</b>	27,30 €
pois protéagineux		26,00 €	28,40 €	27,20 €	<b>28,40 €</b>	22,30 €
colza		51,50 €	53,90 €	52,70 €	<b>53,90 €</b>	37,20 €
Méteil (matière sèche)					pas de barème	90,36 €/t MS
Méteil (vert, à 25% MS)					pas de barème	22,59 €/t

Majoration pour les cultures biologiques : 25 %

Barème adopté le 3 novembre 2021 à la formation spécialisée dégât de gibier

Signé : Le responsable de l'Unité Forêt, Nature, Biodiversité : Laurent VATTIER

**Arrêté N° DDTM-SADT-2021-02 en date du 9 novembre 2021 définissant le barème départemental et la liste des établissements publics bénéficiaires du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'exercice 2021**

Considérant qu'il a été affecté au département de la Manche, une dotation générale de décentralisation d'un montant de 226 788 € au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'exercice 2021 ;

**Art. 1 :** Le barème départemental 2021 est fixé de la façon suivante :

1) pour les procédures de cartes communales

Aucune compensation

2) pour les procédures de plans locaux d'urbanisme intercommunaux

Compensation pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux avec comme mode de calcul :

Critère territoire:40 %		Critère urbanisme:60%	
Population	Nombre de logements autorisés	Communes particulières (littorales, plan d'exposition au bruit)	Superficie
15%	12,50 %	12,50 %	60%

3) pour les autres procédures sur les documents d'urbanisme

Aucune compensation

**Art. 2 :** Les bénéficiaires et les montants attribués, pour l'exercice 2021 du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme sont :

Bénéficiaires	Montant
Communauté d'agglomération du Cotentin	85 790,83 €
Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	12 894,44 €
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	9 063,53 €
Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo	30 050,93 €
Communauté de communes de la Baie du Cotentin	31 665,74 €
Communauté de communes Villedieu Intercom	9 586,30 €
Communauté de communes Granville Terre et Mer	21 225,23 €
Communauté de communes Coutances mer et bocage	26 511,00 €

Signé : Pour le Préfet et par délégation, la directrice départementale des territoires et de la mer : Martine CAVALLERA-LEVI

**Arrêté N° 2021-DDTM-0188 en date du 15 novembre 2021 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative au titre des articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement, concernant la modification du profil en long et en travers du lit mineur d'un cours d'eau par Jean Benoît GUILLOU sur les parcelles cadastrales A358 et 359 sur la commune de Saint Germain Le Gaillard au lieu dit « le bec d'oiseil »**

Considérant que lors de la visite en date du 1er septembre 2021 à 14h00 sur le site, l'inspecteur de l'environnement a constaté la réalisation récente à la pelle mécanique d'une dérivation de cours.

Considérant que la réalisation de travaux de modification des profils d'un cours d'eau est soumise à la rubrique 3.1.2.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la réalisation de travaux de modification des profils en long et en travers d'un cours d'eau doivent obligatoirement faire l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration.

Considérant que Monsieur Jean Benoît GUILLOU n'a pas déposé de dossier de déclaration auprès de la DDTM de la Manche pour instruction. Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article L171-7 du code de l'environnement, de mettre en demeure Monsieur Jean Benoît GUILLOU.

**Art. 1 :** Monsieur Jean Benoît GUILLOU, demeurant au lieu-dit le bec d'oiseil sur la commune de LE ROZEL, est mis en demeure de procéder à la régularisation de sa situation administrative au regard des procédures du code de l'environnement :

– soit en déposant dans un délai de trois mois un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau auprès de la DDTM concernant les travaux de modification des profils d'un cours d'eau. Ce dossier devra comporter l'ensemble des pièces requises, notamment l'étude de l'incidence des travaux sur le milieu naturel, ainsi que des propositions de mesures compensatoires.

– soit en déposant dans un délai de trois mois auprès de la DDTM un projet de remise en état du cours d'eau.

Ces délais courent à compter de la date de notification du présent arrêté.

Monsieur Jean Benoît GUILLOU est informé que le dépôt d'un dossier de déclaration n'assure pas la délivrance d'un accord par l'autorité administrative qui statuera après instruction du dossier au regard des normes environnementales en vigueur.

**Art. 2 :** Pour ne pas aggraver l'impact potentiel des travaux sur l'environnement, ceux-ci devront être arrêtés à réception du présent arrêté à titre provisoire et conservatoire.

**Art. 3 :** Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 du présent arrêté ne serait pas satisfaite dans le délai prévu au même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, Monsieur Jean Benoît GUILLOU s'expose, conformément à l'article L171-7 du code de l'environnement, à une ou plusieurs des mesures et sanctions administratives mentionnées au II de l'article L 171-8 du même code, ainsi qu'à la remise en état d'office des lieux.

**Art. 4 :** La légalité de la présente décision peut être contestée en saisissant le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux :

– soit par Monsieur Jena Benoît GUILLOU, dans un délai de deux mois suivant sa notification ;

– soit par les tiers, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du même code, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre en charge de l'écologie. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)

Signé : Pour le Préfet de la Manche et par délégation, Le chef du Service Environnement : Olivier CATTIAUX

**Arrêté préfectoral N°2021-DDTM-SE-0190 du 17 novembre 2021 portant opposition à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant le projet de création d'un plan d'eau – commune de PORT-BAIL-SUR-MER**

Considérant que le projet est potentiellement situé intégralement en zone humide ;

Considérant qu'aucune étude de caractérisation des fonctionnalités de la zone humide n'a été produite ;

Considérant qu'il n'a pas été effectué d'inventaire faunistique et d'inventaire floristique afin de préciser les espèces présentes sur le site ;

Considérant que ces inventaires sont indispensables au besoin de connaissance de la perturbation générée sur les espèces par l'aménagement, et à l'établissement éventuel d'une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées ;

Considérant que le projet est incompatible avec l'orientation 19 du SDAGE en vigueur et plus précisément la disposition 78 ;

Considérant que les réponses apportées les 30 octobre et 8 novembre 2021 par mail par D.M.B. représentant M. PICKERING David ne donnent pas d'explications suffisantes justifiant la destruction de zone humide.

**Art. 1 :** opposition à déclaration

En application de l'article L 214-3, II 2° paragraphe du code de l'environnement, il est fait opposition à la déclaration présentée par Monsieur PICKERING David concernant :

Projet de création d'un plan d'eau.

**Art. 2 :** Voies et délais de recours

A peine d'irrecevabilité de tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision, le déclarant doit, dans un délai de 2 mois suivant la notification de celle-ci, saisir préalablement le préfet en recours gracieux qui statue alors après avis de la commission compétente en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques, devant laquelle le déclarant peut demander à être entendu

Conformément à l'article R. 214.36 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration sur la demande déposée par le déclarant auprès du préfet pendant plus de quatre mois emporte décision de rejet du projet.

**Art. 3 :** Publication et information des tiers

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de PORT-BAIL-SUR-MER, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la MANCHE pendant une durée d'au moins 6 mois.

Signé : Pour le préfet de la MANCHE, le chef du service environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, Olivier CATTIAUX

## **DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

### ***Arrêté du 19 novembre 2021 n° SRN/UAPP/2021-20-01101-030-002 modifiant l'arrêté SRN/UAPP/2021-01101-030-001 autorisant l'expérimentation d'effarouchements sonores de Goélands argentés (Larus argentatus) dans l'archipel de Chausey***

Considérant ce qui suit :

- la demande de prolongement de l'expérimentation est rendue nécessaire par des contraintes techniques ;
- la mise en place de suivis hivernaux permet une meilleure évaluation de l'efficacité des systèmes d'effarouchements ;
- la demande de modification ne nuit pas au maintien des populations de Goéland argenté dans son aire de répartition naturelle ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement ;

ARRÊTE

**Art. 1 :** La durée de la dérogation définie à l'article 3 de l'arrêté SRN/UAPP/2021-01101-030-001 du 4 juin 2021 est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.  
**Art. 2 :** Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté SRN/UAPP/2021-01101-030-001 du 4 juin 2021 relatives aux suivis hivernaux sont étendues jusqu'à fin janvier 2022.

**Art. 3 :** Les autres conditions, obligations et restrictions prescrites par l'arrêté SRN/UAPP/2021-01101-030-001 du 4 juin 2021 demeurent inchangées.

**Art. 4 :** Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



## **Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest**

### ***Arrêté N° 21-45 du 10 novembre 2021 portant dérogation exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport d'aliments pour animaux de rente***

Considérant la demande en date du 9 novembre 2011 de dérogation, exceptionnelle et temporaire, à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, formulée par le groupe Avril et sa filiale Sanders exerçant l'activité industrielle de production d'aliments pour animaux d'élevage ;

Considérant que ce groupe a subi une attaque informatique généralisée le 2 novembre 2021 ayant occasionné l'interruption momentanée de l'activité des sites de production et la désorganisation des circuits logistiques ;

Considérant que la sécurité de l'approvisionnement en alimentation des animaux pourrait être compromise et, ainsi, porter gravement atteinte à la santé animale ;

Considérant que cette situation peut avoir des effets dépassant ou susceptibles de dépasser le cadre d'un département ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter en urgence le rattrapage des livraisons d'aliments dans les élevages et donc de déroger de manière exceptionnelle aux interdictions de circulation prévues aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 16 avril 2021 susvisé ;

**Art. 1 :** Les véhicules de transport de marchandises (véhicules du type « CIT-BETA » mentionné à la rubrique J.3 du certificat d'immatriculation), effectuant les livraisons d'aliments pour animaux dans les élevages à partir des points de chargement des usines de production du groupe Avril (Sanders), sont autorisés à circuler, en charge et en retour à vide, en dérogation aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 16 avril 2021 susvisé, dans tous les départements de la zone de défense et de sécurité Ouest :

- le jeudi 11 novembre 2021 de 12h à 22h ;
- le dimanche 14 novembre de 22h la veille à 22h.

**Art. 2 :** Les conducteurs des véhicules doivent pouvoir justifier de la conformité du transport effectué au titre des dispositions de la présente dérogation en cas de contrôle. Les justificatifs doivent être fournis aux agents de contrôle et se trouver à bord du véhicule, ou être immédiatement accessibles s'ils sont dématérialisés.

**Art. 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Signé : Pour le Préfet de zone, La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité : Cécile GUYADER



### ***Arrêté n° 21-46 du 22 novembre 2021 portant sur l'abrogation de l'arrêté zonal 16-189 portant approbation du référentiel zonal d'emploi d'un point de regroupement des victimes en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique, chimiques et explosif***

**Art. 1er :** L'arrêté 16-189 du 22 novembre 2016 portant approbation du référentiel zonal d'emploi d'un point de regroupement des victimes en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosifs est abrogé.

**Art. 2 :** Le référentiel zonal abrogé est remplacé par le guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre d'un point de regroupement des victimes lors d'un événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique validé par le comité stratégique du SGDSN le 8 mars 2021.

Signé : Le préfet zone de défense et de sécurité Ouest : Emmanuel BERTHIER



## **SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Manche**

### ***Arrêté n° 2020-528 en date du 15 mai 2020 – Réengagement de Mme Elizabeth THOMAS***

Considérant que l'aptitude médicale a été constatée le 26 février 2020 par le service de santé et de secours médical ;

**Art. 1 :** Le médecin commandant Elizabeth THOMAS est réengagée pour une période de cinq ans au corps départemental de la Manche, affectée à l'ETAT-MAJOR à compter du 01/01/2020.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signés : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
 Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



**Arrêté n° 2020-1169 en date du 20 juillet 2020 – Cessation d'activité de M. Raphaël VIGOT**

Considérant que l'article 198 du règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Manche, relatif au double statut, prévoit que « pour les officiers de sapeur-pompier professionnel, le double statut est exceptionnel et exercé uniquement pour répondre à une nécessité opérationnelle dans un centre de secours différent de l'affectation en qualité de sapeur-pompier professionnel » ;

**Art. 1 :** Il est mis fin aux activités exercées par M. Raphaël VIGOT, Médecin Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du SDIS de la Manche, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**Arrêté n° 2020-1895 en date du 21 octobre 2020 – Prolongation d'activité de M. Guy FORTIN**

Considérant que le lieutenant-colonel Guy FORTIN, né le 03 août 1957, a demandé à bénéficier du maintien en activité jusqu'à ses 65 ans et que son aptitude médicale a été constatée le 09 juillet 2020 par le service de santé et de secours médical ;

**Art. 1 :** M. Guy FORTIN, lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de la Manche, bénéficie d'une prolongation d'activité d'un an à compter du 03 août 2020.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signés : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**Arrêté n° 2020-1980 en date du 04 décembre 2020 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Michel MAILLARD**

Considérant que Michel MAILLARD totalise 36 années (hors suspension) en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

**Art. 1 :** Michel MAILLARD, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Manche, né le 15 avril 1963, est nommé commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 29 septembre 2020, date de sa cessation d'activité.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signés : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**Arrêté n° 2020-2146 en date du 04 décembre 2020 – Promotion au grade de commandant de M. Hervé FLEURY**

**Art. 1 :** M. Hervé FLEURY du corps départemental de la Manche, est promu au grade de commandant de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signés : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**Arrêté n° 2020-2147 en date du 04 décembre 2020 – Promotion au grade de colonel de M. Guy FORTIN**

**Art. 1 :** M. Guy FORTIN du corps départemental de la Manche, est promu au grade de colonel de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**Arrêté n° 2020-2148 en date du 04 décembre 2020 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Pascal DOUBLET**

Considérant que Pascal DOUBLET totalise 25 années (hors suspension) en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

**Art. 1 :** Pascal DOUBLET, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Manche, né le 07 octobre 1962, est nommé commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 31 octobre 2020, date de sa cessation d'activité.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art. 3 :** Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



◆

**Arrêté n° 2020-2149 en date du 04 décembre 2020 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Loïc CHALOPIN**

Considérant que Loïc CHALOPIN totalise 29 années (hors suspension) en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

Art. 1 : Loïc CHALOPIN, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Manche, né le 12 novembre 1961, est nommé commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1er novembre 2020, date de sa cessation d'activité.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signés : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

◆

**Arrêté n° 2020-2150 en date du 04 décembre 2020 - Promotion au grade de médecin lieutenant-colonel de M. Jean-Yves LEMARDELEY**

Art. 1 : M. Jean-Yves LEMARDELEY du corps départemental de la Manche, est promu au grade de médecin lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1er décembre 2020.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signés : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

